

RASSEMBLEMENT
POUR
LA DÉMOCRATIE DIRECTE
- RDD -



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS



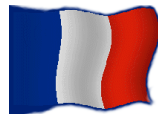
France

LA DEMOCRATIE DIRECTE... LE CHEMIN DE LA VRAIE LIBERTE
ET DE LA PAIX VERITABLE ET DURABLE !

RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE - RDD -



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS



**VALEURS HUMANISTES UNIVERSELLES FONDATRICES
DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE
PORTEUSE DE LA LUMIÈRE DE PAIX ET DE FRATERNITÉ
DANS LE MONDE.**

NE LAISSONS PLUS AUX SEULS POLITIQUES LE SOIN DE DÉCIDER POUR NOUS !



DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Décrétés par l'Assemblée Nationale aux séances des 20, 21, 23, 24 et 26 août 1789 et acceptés par le Roi

Article 6 :

« La loi est l'expression de la volonté générale.

Tous les Citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. [...] ».

PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN AVEC LA DÉMOCRATIE DIRECTE !

« La politique c'est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. »

- Paul Valéry -

Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux

- André MALRAUX, L'Espoir, éd. la Pléiade, p. 142 -

- RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD – France

Site du Rassemblement pour la Démocratie Directe : www.rdd-france.com

- Vous pourrez retrouver ce document sur le site du RDD -

Contact : rdd-france@orange.fr ou kevin.lone@wanadoo.fr

Les tableaux qui figurent dans ce fascicule ont fait l'objet, auprès de différentes agences et institutions, de nombreuses recherches en propriété intellectuelle qui sont restées sans réponse. Si vous vous sentez lésés, soyez certains que nous en sommes profondément désolés et vous prions de bien vouloir nous contacter afin que nous puissions régler ce différend à l'amiable.

- SOMMAIRE -

- GENÈSE DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE	6
- LA DÉMOCRATIE – L’EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE	7
I - QU’EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ?	7
- I. 1 - ÉTYMOLOGIE	7
- I. 2 - DÉFINITION – Selon le dictionnaire	7
- I. 3 - HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE DANS L’ANTIQUITÉ	7
- La Grèce	7
- Rome	7
- I. 4 - LA DÉMOCRATIE DIRECTE CONTEMPORAINE	7
- La France	8
II – LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE	9
III – LE CONSTAT	12
- Les Français n’y croient plus...	12
- Que veulent les Français ?	14
IV – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE... VRAIE OU FAUSSE DÉMOCRATIE ?!	15
V – LA DÉMOCRATIE DIRECTE – DÉFINITION SELON LE RDD	19
VI – MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE	23
- VI. 1 - CONDITIONS PRÉALABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE	23
- VI. 2 - LES CONSULTATIONS CITOYENNES - LA VOX POPULI	24
- VI. 3 - LA REPRÉSENTATION CITOYENNE	24
- VI. 4 - L’INFORMATION - LA CULTURE POLITIQUE CITOYENNE	25
- Le Citoyen a le droit de savoir !	25
- VI. 5 - LES MOYENS	25
- Le vote électronique – Internet...	25
- VI. 6 - LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES	26
- Constitution de 1958 – Ve République	26
- VI. 7 - PROPOSITIONS ET MODIFICATIONS DES ARTICLES 89 – 11 – 3	27
VII – Ve RÉPUBLIQUE	29
VIII – VIe RÉPUBLIQUE ET DÉMOCRATIE DIRECTE	32
- VIII. 1 - RÉFORMES NATIONALES	32
- LES UNITÉS DÉMOCRATIQUES NATIONALES -	
1- L’Assemblée civile nationale	32
2- La Présidence de la République	32
3- Les Ministères	33
4- Le Conseil supérieur de la République	33
5- Les Assemblées nationales – Parlement national	33
- VIII. 2 – RÉFORMES TERRITORIALES	34
- LES UNITÉS DÉMOCRATIQUES TERRITORIALES -	34
1- Les Assemblées civiles territoriales	34
2- Les Rendez-vous citoyens de quartier	35
3- Les Conseils de quartier	35
4- Les Conseils de ville	36
5- Les Bureaux des référendums	36
6- Les Parlements régionaux ou Assemblées politico-populaires régionales	36
7- Les Assemblées mixtes politico-populaires départementales et communales	37

- SOMMAIRE -

- Suite -

- SCHÉMA GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS POLITIQUES EN DÉMOCRATIE DIRECTE - VIe République -	38
- TABLEAU COMPARATIF DES STRUCTURES ET DES MANDATS POLITIQUES	39
- TABLEAU COMPARATIF DES PARTICULARITÉS POLITIQUES	41
IX – L'EUROPE – NOUVELLE UNITÉ DÉMOCRATIQUE	43
- LE MONDE A CHANGÉ...	46
- CHARTE DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD	49
- LE RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE A POUR BUT	50
- LOGO DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE	51
- NOUS ! Citoyens français...	53
- DEMANDE D'ADHÉSION AU RDD	56
- ÉCOLE DE LA DÉMOCRATIE	57
- BON DE COMMANDE DU LIVRE	58

L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.

- MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, V, 3 -

- DÉMOCRATIE DIRECTE -

Habeas corpus signifiant en latin « **dispose de ton corps** », autrement dit de ton quotidien et de ton avenir, est devenu une expression désignant en général les libertés individuelles en régime démocratique.

Codifié à la révolution française sous le nom des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789

- Article 11 -

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

**Pour exécuter de grandes choses,
il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir.**

- VAUVENARGUES, Réflexions et Maximes, 142 -



Fascicule écrit et réalisé par **Kevin LONE**

* **Démocratologue – Auteur – Essayiste**
Président et cofondateur du RDD – France



© **Copyright – 2002**

Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage
doit faire référence à l'auteur.

Loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle.

* **LE DÉMOCRATOLOGUE** (Néologisme)

est le spécialiste qui parle, écrit, enseigne et s'efforce de promouvoir la réelle démocratie : **La Démocratie Directe**.

- DOCUMENT DIFFUSÉ GRATUITEMENT -

RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE - RDD -

Le Rassemblement pour la Démocratie Directe n'est pas un parti
mais un mouvement politique français à vocation internationale
qui se veut rassembleur autour des règles, valeurs et principes
de la DÉMOCRATIE DIRECTE.

Tout Citoyen conscient de la nécessité de la mise en pratique de la démocratie directe
et désireux de promouvoir ses règles, valeurs et principes, est accepté au sein du RDD quelle que soit
sa sensibilité politico-idéologique, philosophique, religieuse,... avec comme devoir :

LE RESPECT DES AUTRES.

GENÈSE DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

C'est en 1992 que le fondateur et Président actuel du Rassemblement pour la Démocratie Directe – RDD
– a créé un groupe de réflexion sur la démocratie, nos institutions et notre Constitution de 1958.

Ces réflexions ont fait l'objet d'un ouvrage de 440 pages intitulé :

« FRANÇAISES ! FRANÇAIS ! N'AVEZ-VOUS RIEN À DIRE ? ».

Cet ouvrage est un plaidoyer pour la démocratie directe et ses procédures d'application, mais aussi
pour une Vie République construite sur une nouvelle Constitution élaborée à partir de nouvelles
institutions nationales et territoriales permettant, à l'exemple de la Suisse, de mettre en place et de
pratiquer la démocratie directe dans un pays de plus de 65 millions d'habitants : **La France.**

Début 1998, ce groupe de réflexion s'est transformé en groupe de pression. C'est en 2001 qu'un
véritable **mouvement politique** a été créé sous la dénomination :

« RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD ».

Le Rassemblement pour la Démocratie Directe – RDD – a présenté des candidats aux élections
sénatoriales du 23 septembre 2001 ainsi qu'aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002.

Aujourd'hui, le RDD s'organise politiquement sur le plan territorial, national et international et
présentera des candidats à toutes les élections, y compris aux élections européennes.

Pour apporter sa modeste contribution à la culture politique de nos concitoyens et pour les former
aux nouvelles institutions et à la nouvelle Constitution pour une VIe République, le RDD a ouvert en
2002 à Paris sous forme de conférences « **l'École de la démocratie** » qui aura très prochainement une
extension régionale. La première session a eu lieu à Paris en février 2002.

L'École de la démocratie est ouverte gratuitement à toute personne désireuse de se familiariser avec
les règles, les valeurs, les principes et les procédures d'application de la démocratie directe, et de
s'informer sur la nouvelle Constitution nécessaire à cette VIe République dont les fondements ne
peuvent reposer que sur la démocratie directe, la seule qui permet à chaque citoyen de prendre son
avenir en main en participant directement et régulièrement aux décisions qui le concernent.

Depuis 2001 des cafés citoyens présentés sous forme de conférences / débats sont régulièrement
organisés dans différents quartiers de Paris.

Sur le site Internet du RDD – www.rdd-france.com – les internautes peuvent trouver les nouvelles
institutions politiques en démocratie directe (Institutions citoyennes – Unités démocratiques politiques,
civiles et mixtes), l'ensemble des procédures d'application de la démocratie directe au niveau des
collectivités territoriales, au niveau national et européen, les textes constitutionnels pour une VIe
République ainsi que le calendrier des différents événements du Rassemblement pour la Démocratie
Directe (nouvelles sessions de l'École de la démocratie, cafés citoyens, forums, congrès, colloques,...).



FRANÇAISES ! FRANÇAIS ! N'AVEZ-VOUS RIEN À DIRE ?

Auteur Kevin LONE

Ouvrage en réédition : voir page 58

- LA DÉMOCRATIE -

L'EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE

I – QU'EST-CE QUE LA DÉMOCRATIE ?

1 – ÉTYMOLOGIE

Démocratie : Préfixe : démo (*demos*) = **Peuple** / Suffixe : cratie (*kratos*) = **pouvoir**.

Démocratie = Le Peuple exerce le pouvoir.

2 – DÉFINITION – (Selon le dictionnaire)

« **Forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple** ».

3 – HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE DANS L'ANTIQUITÉ

- LA GRÈCE

C'est au VI^e siècle avant notre ère que les Grecs ont inventé un système de pouvoir d'inspiration démocratique. C'est ainsi qu'une certaine « *démocratie* » directe vit le jour à Athènes.

Le système athénien était ce que l'on pourrait appeler une démocratie directe, mais une bien curieuse démocratie fondée sur une évidente discrimination. En effet, la consultation du peuple excluait les femmes, les esclaves et les étrangers « *les mètèques* » ainsi que tous ceux qui ne payaient pas l'impôt. En fait, seuls les riches et les influents se réunissaient, le plus souvent sur la place de l'agora (la place du marché), pour participer aux débats et prendre part au vote à main levée.

- ROME

En 509 avant notre ère, le peuple romain chasse les derniers rois, les Tarquin, et fonde la République. Le pouvoir souverain est attribué à une partie du peuple (*Populus*), c'est-à-dire aux patriciens, aux familles nobles. On constate qu'à Rome comme à Athènes la « *démocratie* » directe ne concernait qu'une certaine catégorie du peuple, « *les âmes bien nées...* ». Cela remet en cause la fameuse citation latine : « **Potestas in populo / Le pouvoir vient du peuple** » et donc l'essence même de la vraie démocratie directe.

La corruption et les troubles sanglants détruisirent la République romaine pour faire place au triumvirat de Pompée, Crassus et César, en 60 avant Jésus-Christ.

4 – LA DÉMOCRATIE DIRECTE CONTEMPORAINE

Depuis quelques années, à Porto Alegre, les citoyens et leurs responsables ont mis en place, avec très peu de moyens mais avec un certain succès, la pratique de la démocratie directe au quotidien.

Plus généralement, dans d'autres pays comme l'France, l'État de Californie et bien d'autres, un système de pétitions permettant aux citoyens d'initier des référendums a été installé. Pour cela, il leur faut réunir, selon les pays, de 500 000 à 1 000 000 de signatures, mais aucune procédure n'est mise en place au niveau territorial et national pour faciliter la pratique référendaire, d'où la difficulté pour le peuple de participer réellement aux prises de décisions.

Depuis une quinzaine d'années, dans plus de dix-sept pays en majorité de l'Europe de l'Ouest (France, France, France, Angleterre,...) et quelques pays de l'Europe de l'Est, des associations défendant la démocratie directe se sont constituées, soit en groupes de pression, soit en mouvements politiques participant aux élections.

Ce genre d'association existe aussi dans d'autres pays tels que le Canada, certains États membres des États-Unis,... Tous les ans se tient en Europe le Congrès international de la démocratie directe.

Le système de démocratie directe le plus exemplaire est le système suisse qui fonctionne depuis cent cinquante ans environ. Ces structures institutionnelles et constitutionnelles, bien adaptées à ce mode de démocratie, sont bien rodées et ont démontré, sans équivoque, non seulement la faisabilité

**mais la nécessité et le côté incontournable d'un tel système
à l'aube de ce troisième millénaire.**

C'est ainsi que nos voisins suisses ont le bonheur de pouvoir exercer leur légitime souveraineté en participant directement aux prises de décisions qui les concernent, par la pratique régulière des différents types de référendums, en particulier le référendum d'approbation (R.A) et surtout **le référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou, selon l'appellation, d'initiative citoyenne (R.I.C).**

La consultation régulière des citoyens permet d'éviter les affrontements et les conflits sociaux, souvent instrumentalisés, qui ne peuvent que déstabiliser dangereusement un pays.

Faut-il systématiquement entrer en conflit pour régler un problème ou opter entre plusieurs solutions ?

N'y a-t-il pas de bonnes idées à droite et à gauche ?

En fait, les citoyens sont les seuls qui, démocratiquement et constitutionnellement, sont légitimement en droit de faire, par la voix référendaire, le choix entre les différents projets qui les concernent !

- LA France

Que nous disent au sujet de la démocratie les textes fondateurs de la Ve République (Constitution de 1958) et ceux de la déclaration universelle des droits de l'Homme et **du Citoyen** du 26 août 1789 ?

1 – Constitution de 1958 –

- **Art. 2** : La langue de la République est le français [...]. Son principe est : gouvernement **du** peuple, **par** le peuple et **pour** le peuple.

- **Art. 3** : La souveraineté nationale **appartient au peuple**, qui l'exerce par ses représentants et **par la voie du référendum**.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. [...].

2 – Déclaration universelle des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 –

- **Art. 6** : La Loi est l'expression de la volonté générale. **Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement**, ou par leurs représentants, **à sa formation**. [...].

- **Art. 14** : **Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes** ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Qu'en est-il en réalité ?

**La démocratie représentative, système en vigueur aujourd'hui, est très éloignée de ces principes démocratiques sur lesquels reposent la légitime souveraineté citoyenne et la réelle démocratie :
la DÉMOCRATIE DIRECTE.**

Il faut signaler que la déclaration universelle des droits de l'Homme (**et pas du Citoyen**) adoptée par l'assemblée générale de l'ONU dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948 ne reprend pas les articles 6 et 14 de la déclaration du 26 août 1789 relatifs au droit souverain du peuple.

**Toutefois,
il faut préciser que lorsque nous employons les termes « démocratie directe », nous n'imaginons nullement qu'à notre époque les décisions soient prises par l'ensemble des citoyens réunis sur la place de la commune ou du village comme cela se faisait à Athènes sur la place de l'agora.
La Suisse, à part quelques très petits cantons, ne fait pas exception à cette règle.
- Voir page 19 le chapitre : « Démocratie directe » -**

Ce n'est pas avec ceux qui ont créé les problèmes qu'il faut espérer les résoudre.

- Albert Einstein -

II – LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE :

Démocratie formelle... démocratie verticale et confiscatoire du pouvoir !

La démocratie représentative – **ersatz de la réelle démocratie** – sur laquelle repose notre Ve République est purement formelle et illusoire. C'est une **démocratie passive**, aux échecs patents, dans laquelle le citoyen est totalement privé de sa légitime souveraineté, sauf le jour des élections... tous les 5 ou 6 ans !

Il est spectateur de la vie politique et otage des politiques et de leurs appareils.

Certains prétendent, et cela les rassure, que cette démocratie est la moins mauvaise, certes !... Mais elle n'est pas la meilleure, la vraie. De toute évidence, elle n'est plus d'actualité, elle a fait son temps, elle est caduque. C'est une démocratie vieillie, arthrosée, tétanisée, voire convulsive avec quelques frémissements ou soubresauts démocratiques tous les cinq ou six ans, le jour des élections.

En effet, peut-on parler de démocratie réelle lorsque le citoyen n'est consulté qu'en période électorale sur le choix d'un programme rapiécé (catalogue de promesses éculées, voire fallacieuses qui, la plupart du temps, ne sera pas respecté), d'une vague idéologie - quelquefois plus ou moins nihiliste, qui cache des objectifs souvent non avoués et des intérêts partisans donc sectaires -, d'un homme ou d'une femme qui, bien souvent, les trahira ? Et quand bien même certains tiendraient-ils leurs promesses - car il y en a qui les tiennent, fort heureusement ! - cela ne peut, en aucun cas, justifier la pratique honteuse de cette pseudo-démocratie qui, avec désinvolture, fait fi de la légitime souveraineté du peuple.

Toutefois, il faut s'incliner devant l'excellent travail et l'esprit d'abnégation que manifestent tous ces bénévoles de la politique, en particulier les conseillers municipaux, qui œuvrent dans l'ombre des « *grands* » et qui consacrent beaucoup de temps (pris sur leurs loisirs, soirées, familles,...) à la gestion de leur commune afin d'améliorer la vie de leurs concitoyens. Cependant, malgré l'esprit d'abnégation de ces hommes, n'est-il pas abusif que, par son vote, le citoyen délègue son pouvoir souverain de décision et accorde **un chèque en blanc** à des politiques qui n'auront aucun compte à lui rendre pendant toute leur mandature, c'est-à-dire jusqu'aux prochaines élections, cinq à six ans plus tard ?

**Par son vote, le citoyen se place sous la tutelle des politiques... les curateurs !
et leur confie non seulement son quotidien, son avenir et celui de ses enfants,
mais aussi sa vie, leur vie !**

Naïveté ou inconscience collective ?!...

Par ce beau geste civique,

le citoyen se transforme, consciemment ou inconsciemment, en « *sujet* ».

En effet, qu'il le veuille ou non, par cet acte, il abdique sa souveraineté et fait allégeance à une « *poignée* » d'hommes politiques **la plupart marchands de rêves et faussaires de l'espérance** – à qui il fait par obligation, n'ayant pas d'autre choix, plus ou moins confiance le temps d'un vote. Mais... le réveil est très souvent douloureux et le sentiment de trahison qui l'accompagne, ô combien frustrant et révoltant !

C'est pourquoi, un grand nombre de citoyens (80 % environ) votent, la plupart du temps, contre quelque chose ou contre quelqu'un, mais beaucoup plus rarement pour quelque chose ou pour quelqu'un.

De toute évidence, le vote est très souvent contestataire.

C'est un vote sanction, un vote d'opposition et rarement d'approbation.

La démocratie représentative, quoique élective - au fonctionnement vertical et pyramidal -, est essentiellement fondée sur le principe du carriérisme, du clientélisme, de la politique des coups bas - « *du bec et ongles* ». Elle est par essence centralisatrice, monarchique, oligarchique et génératrice d'inégalités et de privilèges honteusement ostentatoires : elle est, de toute évidence, discriminatoire !

Elle engendre, d'une part, une politique pathologique « *autiste* » - repliée sur elle-même, éloignée des réalités, voire totalement coupée des citoyens : de l'autre... France, de la France d'en bas, disent-ils ! Y aurait-il deux France ?! – et, d'autre part, une politique « *pavlovienn*e » - quand on n'est plus au pouvoir et que l'on veut continuer d'exister, il faut coûte que coûte pratiquer le réflexe de survie – **le réflexe pavlovien** -, c'est-à-dire s'opposer systématiquement quelles que soient la situation et ses conséquences !

Ce qui se traduit par une opposition brutale, aveugle, irresponsable, corrosive et très souvent contraire aux intérêts de la France, donc extrêmement dangereuse pour le quotidien et l'avenir des Français.

**Système qui débouche indubitablement sur une politique
à coups de cutter !...**

Que ce soit au niveau territorial, national ou européen, toutes les décisions sont prises, sauf exception, sans consulter le peuple et bien trop souvent contre son propre intérêt. Pourtant :

**« Qui peut mieux dire ce que pensent et ce que veulent les Français
sinon les Français eux-mêmes ! ».**

Ce système politico-monarchique - aux échecs notoires et historiques - fortement élitiste ne donne pas aux citoyens la possibilité de s'exprimer sur les questions importantes qui les concernent.

Ce système qui tire à hue et à dia les Françaises et les Français et les place sous tutelle - puisque les politiques prennent toutes les décisions à leur place sans même les consulter -, leur fait perdre tout repère politico-idéologique, ce qui crée un réel et profond malaise ; il est démotivant, démobilisant et infantilisant, voire humiliant pour le citoyen et ne peut en aucun cas le valoriser ni lui donner sa véritable et légitime place dans la société, dans son pays : **La France !**

Cette démocratie représentative qui met les citoyens sous « *perfusion* » de démocratie - *goutte à goutte* : « *une goutte tous les cinq ou six ans* » - ne leur permet de s'exprimer entre deux élections que par la rue. Cela ne peut générer qu'une authentique « *démocratie de rue* » construite sur le mépris du peuple, engendrant une réelle et dangereuse frustration citoyenne, conséquence de la contestation tous azimuts et d'une certaine agitation sociale récurrente.

**C'est pourquoi il est temps de cesser de se « *coucher* » devant nos Hommes politiques !
La démocratie représentative ou « *démocratie de rue* » fait des citoyens
des athlètes du désespoir.**

**Elle transforme l'urne,
symbole de la vraie démocratie,
en « *urne* » qui enterre, dès l'élection terminée,
la réelle démocratie pour cinq ou six ans.**

**C'est pourquoi, la démocratie représentative...
ne l'appellez plus jamais *démocratie* !!**

Le recours au référendum a toujours été très exceptionnel et, dans tous les cas, ne peut être initié selon la Constitution de 1958 que sur décision du Président de la République : 28 référendums depuis juillet 1791 - y compris le référendum sur la Constitution européenne en 2005 -, c'est très peu et c'est proprement grotesque pour un pays qui se prétend démocratique et, qui plus est, berceau des droits de l'Homme et du Citoyen.

**Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser, se glorifier
et vouloir donner des leçons de démocratie aux autres !**

**Cette démocratie représentative, quoique élective,
n'est en fait qu'une « *camisole de force* » pour citoyen.**

**Elle se traduit dans les faits par une réelle et honteuse
confiscation du pouvoir par les politiques.**

Pouvoir qui appartient légitimement au peuple !

**La politique consiste dans la volonté de conquête et de conservation du pouvoir ;
elle exige, par conséquent, une action de contrainte ou d'illusion sur les esprits,
qui sont la matière de tout pouvoir.**

- Paul VALÉRY, « La Liberté de l'esprit », regards sur le monde actuel -

**[...] le gouvernement changeait sans cesse :
le peuple étonné cherchait la démocratie et ne la trouvait nulle part.**

- MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, III, 3 -

- DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE -

LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE (ou Démocratie verticale)
c'est le pouvoir politique vertical et pyramidal = LA PYRAMIDE

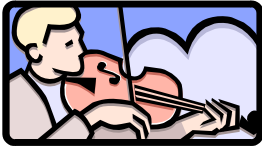
La Démocratie représentative usurpe la légitime souveraineté du Citoyen

Articles 2 (alinéa 5) et 3 (alinéa 1) de la Constitution de 1958

Articles 6 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

La Démocratie représentative est un déni de démocratie, une « démocratico-monarchie » cachée derrière une certaine république clanique. Elle divise les Hommes, crée la pauvreté, la misère et engendre exactions et chaos.

Nos Hommes politiques nous fredonnent inlassablement leurs fallacieuses et sempiternelles mélodies.



C'est du sommet de la pyramide que les Hommes politiques exercent le pouvoir sans partage.

Quoiqu'ils disent, ils augmentent toujours plus nos impôts et nos taxes.



Comme de simples prestidigitateurs, nos Hommes politiques nous promettent à chaque élection de faire sortir de leurs chapeaux les solutions à tous nos problèmes
Ils se moquent de nous !!...



Citoyens !
Dormez tranquilles, nos Hommes politiques veillent sur nous !!!...



Le peuple situé à la base de la pyramide n'exerce « le pouvoir » par le vote que tous les cinq ou six ans.

- Kevin LONE -

**LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE...
NE PEUT ÊTRE QU'UNE DÉMOCRATIE DE TRANSITION !**

La politique est l'art de se servir des gens.

- H. DE MONTHERLANT, Carnets, XXII -

III- LE CONSTAT : Sans polémique ni complaisance, mais avec réalisme ! **Les Français n'y croient plus...**

De désillusion en désillusion, trompés, trahis, voire floués, les Françaises et les Français ne croient plus dans les partis politiques, les idéologies, en un Homme... idoine, providentiel !

C'est pourquoi, sans jeter l'anathème sur qui que ce soit, il faut reconnaître que le discrédit de la classe politique dû notamment aux « affaires », à la corruption, aux promesses non tenues, aux sempiternels discours et programmes démagogiques ainsi qu'à l'éloignement, voire à un certain désintérêt des Hommes politiques des véritables préoccupations des citoyens, est le symptôme d'une démocratie et d'une République profondément malade, au bord de l'asphyxie, de l'implosion. À l'évidence, ce système politique a atteint son point culminant de non-retour et, de ce fait, il est urgent et vital d'en changer radicalement.

Les Français ne veulent plus de ce simulacre de démocratie, démocratie passive qui n'est qu'une **caricature de démocratie**. Ils ne veulent plus, par leur vote, cautionner cette politique spectacle - théâtre... et comédie ! - et ces Hommes politiques pour la plupart carriéristes qui ignorent trop facilement le principe du bien commun et ont totalement perdu le sens de l'intérêt général pour servir des intérêts particuliers, s'accorder des privilèges et en distribuer généreusement quelques miettes à leurs proches... « serviteurs ». Les Français boudent les urnes. Les forts taux d'abstention le prouvent et en sont le triste résultat. En effet, à quoi bon voter si rien ne change se dit, selon le type d'élection, 40 à 76 % de citoyens ! Les abstentionnistes ... **le plus grand « parti » de France !** Et voter pour qui puisque ce sont toujours les mêmes hommes, les mêmes idées, les mêmes idéologies qui occupent le terrain et qui n'ont toujours pas réglé les problèmes qui accablent, appauvrissent et dépriment gravement les Français !

Ainsi nos représentants politiques ne sont élus que par une minorité de citoyens (12 à 35% des inscrits selon le type d'élection), ce qui, dans une démocratie digne de ce nom, remet leur légitimité en cause. Face à ces lamentables scores et quoi qu'ils puissent dire pour se justifier, ils ne peuvent nullement prétendre représenter la France et les Français. Ils sont essentiellement représentatifs des intérêts et privilèges d'une minorité d'individus qui, située au sommet de la pyramide d'une certaine République clanique et de cette caricature de démocratie, détiennent tous les pouvoirs et tirent les « ficelles ».

C'est pourquoi il faut faire cesser cette politique des copains et des copines construite sur les privilèges, le clientélisme, le carriérisme, l'illusion et sur ces idéologies... bien pensantes qui, à l'évidence, ont toutes lamentablement échoué. Elles ont toujours créé des conflits et dressent les hommes les uns contre les autres dans de durs et féroces affrontements, voire des luttes fratricides stériles en leur laissant croire que tous leurs problèmes et leurs malheurs sont la faute des autres. Les responsables ! ...

Ce sont ces citoyens d'en face, ces citoyens qui ne pensent pas comme eux, qu'il faut traiter comme des ennemis et, en tant que tels, combattre et réduire au silence. Le slogan !... Simple et récurrent !

« Nous avons raison, les autres ont toujours tort ! » Ben voyons !!!...

À travers ces beaux discours dogmatiques, sectaires et... haineux, ils prônent, sans état d'âme et sans vergogne, la paix, la fraternité, la solidarité et... la tolérance.

Étonnant !!... À ce stade, on ne rêve plus, on hallucine !!!...

Ces discours corrosifs sont élaborés à partir de ces sempiternelles idéologies éculées et façonnées de certitudes qui ne sont, en fait, que de véritables laminoirs de l'espérance et creusets des guerres, de la pauvreté, de la misère et de toute forme d'exactions

donnant naissance à un torrent de souffrances, une mer de larmes !

En effet, ceux que l'on envoie participer à ces sordides guerres ou, malheureusement, tous ces innocents qui les subissent ne sont pas ceux qui les décident, et pour cause !...

À L'ÉVIDENCE, LA PAIX NE PEUT VENIR QUE D'AILLEURS !!...

**Contrairement à ce que pensent certaines personnes,
la sagesse du peuple est bien souvent plus grande
que la sagesse de ceux qui le gouvernent !**

**Victor HUGO a écrit à ce sujet : « Qu'est-ce que la guerre ? C'est le suicide des masses.
Mettez donc ce suicide aux voix ! ».**

**GUERRES ET EXACTIONS...
C'EST LE SUICIDE DES MASSES,
LE SUICIDE DES INNOCENTS !**



Le printemps des peuples – « La barricade ».

**METTEZ DONC
CE SUICIDE AUX VOIX ! ...**

- Victor HUGO -

**La Démocratie Directe est le seul système démocratique
qui nous permet de lutter contre la culture de la mort, de la violence, de la haine et de la peur
qui conduit les Hommes à la perte de leurs repères essentiels et l'Humanité au désespoir.**

- Kevin LONE -

Que veulent les Français ?

Les Citoyens veulent tout simplement être considérés comme des adultes

maîtres de leur destin – Habeas corpus !

Pour ce faire, ils désirent vivement participer régulièrement à toutes les décisions qui les concernent.

Leur engagement dans leur quartier, les associations, les ONG, leur mobilisation pour défendre leur emploi, l'environnement, leur qualité de vie,... sont autant de signes d'un profond changement de mentalité que les responsables politiques ne devraient pas s'entêter à ignorer trop longtemps.

Les Français préfèrent, de toute évidence, la démocratie fondée sur leur légitime souveraineté, c'est-à-dire **la démocratie des urnes** légale et pacifique, à la démocratie de rue :

« Démocratie des casseroles et des banderoles ».

Démocratie qui n'est autre que la conséquence des nombreuses luttes idéologiques, partisans et d'un pouvoir pseudo-démocratique, politico-monarchique, diviseur, producteur de violence, d'exclusion, de pauvreté, de misère et de haine ouvrant grand la porte à toute forme d'exactions.

Cette pseudo-démocratie «*savamment*» élaborée sur la théorie de la division, engendre de nombreuses frustrations et, par réflexe, des réactions agressives, voire extrêmes – réflexes logiques et compréhensifs – (grèves, manifestations,... et sa forme pervertie, expression d'un grave malaise social, voire d'un réel désespoir de tout ou partie du peuple : violences urbaines, dégradations, agressions, délinquance,...).

La France s'en va à vau-l'eau ! ...

C'est pourquoi, il est urgent que les citoyens - «*Sentinelles*» de la démocratie - participent directement et régulièrement à la gestion de leur pays, mais il est également nécessaire, voire vital de se libérer définitivement de cette curieuse et dangereuse politique au fonctionnement symptomatique qui ne s'attaque nullement aux causes réelles des maux qui frappent de plein fouet la France et les Français et qui, tel un cancer négligé, mal traité, ronge insidieusement mais inexorablement notre société.

C'est pourquoi, il faut indubitablement à la France une politique essentiellement étiologique, c'est-à-dire une politique fondée sur l'étude sérieuse, approfondie et sans complaisance de l'ensemble des symptômes pathologiques (syndrome démocratique) qui caractérisent et perturbent gravement notre pays.

Une fois le diagnostic politique correctement posé, les citoyens pourront - loin des grands et petits lobbies qui minent dangereusement notre société -, conjointement avec leurs responsables politiques et civils, définir avec précision les causes réelles de ces troubles afin d'établir, sans délai, le traitement curatif qui leur semble le mieux approprié pour annihiler définitivement ces problèmes inhérents à notre société. Problèmes qui, aujourd'hui, affectent douloureusement les Françaises et les Français dans leur vie quotidienne et leur préparent, si rien ne change à court terme, un avenir des plus sombres et des plus incertains. Cependant, après l'analyse objective et pertinente des maux de notre société, si le traitement politico-démocratique est courageusement, vigoureusement et rapidement appliqué, le pronostic reste des plus optimistes malgré l'état de déliquescence dans lequel se trouve le monde, donc la France.

Les citoyens ont très bien compris que changer d'idéologie équivaudrait

à changer de cabine sur un bateau qui coule.

De cette option..., les Français ne veulent pas,

car elle est tout simplement suicidaire !...

Les Françaises et les Français ont pleinement pris conscience des réels dangers qui les menacent, c'est pourquoi ils ne veulent plus de ces «*guéguerres*» idéologiques, voire tribales et sectaires d'un autre siècle - fortement imprégnées de féroces et redoutables ambitions personnelles -, **qui ne servent qu'à diviser les hommes. Ce qu'ils réclament, c'est une réelle démocratie,**

une vraie démocratie participative vivante, active et directe,

où voter a un sens !

Non seulement ils sont prêts à y participer, mais ils le clament haut et fort.

**Les Français veulent tout simplement avoir leur
légitime droit de cité.**

IV – DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE...

VRAIE OU FAUSSE DÉMOCRATIE ? !

La vraie démocratie participative ne peut se pratiquer qu'à l'initiative, sous l'impulsion et le contrôle permanent du peuple et de façon directe et régulière ; autrement dit sous la forme de la **démocratie directe** dont les fondements reposent sur des institutions **citoyennes** territoriales, nationales, voire européennes et mondiales, une Constitution fondée sur une Vie République, et non sur cette démocratie dite « *participative* », de toute évidence **passive**, que l'on nous sert « *royalement* » depuis peu de temps...

Auraient-ils découvert subitement la démocratie par on ne sait quelle « *révélation* » ?!...

En effet, comment installer et pratiquer la démocratie « *participative* » sans perdre le pouvoir ?

Voilà la nouvelle préoccupation, le nouveau challenge que se sont fixés, non sans regret, nos Hommes politiques poussés par une demande populaire de plus de démocratie !

Donner la moindre parcelle du pouvoir aux Citoyens...

Vous n'y pensez pas !!...

En dehors de la Démocratie Directe, et donc de l'utilisation régulière des différents types de référendums et en particulier du référendum d'initiative populaire (R.I.P), toute autre forme de démocratie dite « *participative* », plus communément appelée démocratie de proximité, locale, ne peut être qu'un leurre, une démocratie virtuelle qui ne peut se manifester, dans la réalité, que par une espèce de **sondocratie** fortement instrumentalisée par les partis politiques, voire manipulée par certains lobbies très puissants qui, sans état d'âme, travaillent en « *sous-marin* », **mais toujours en immersion périscopique !!...** Ces forces, visibles et occultes, feront tout ce qui est possible pour saborder le processus de la démocratie directe **de l'extérieur comme de l'intérieur. À nous, démocrates, de nous tenir sur nos gardes !**

Cette démocratie « *participative* » semi-passive, voire passive, se limitera, dans tous les cas, à quelques référendums d'approbation très ponctuels, mûrement réfléchis et savamment sélectionnés afin de ne jamais remettre en question le pouvoir, l'autorité et surtout la carrière de ceux qui, à chaque élection, nous bercent d'illusions avec leurs programmes démagogiques, leurs insolentes certitudes **qui relèvent plus du gourou que de l'Homme politique** ainsi que leurs projets rapiécés pour la circonstance et qui, la plupart du temps, seront inappliqués. « **Ah !... L'amnésie politique... quelle bien curieuse maladie !...** »

Et quand bien même ces promesses et ces projets seraient-ils appliqués, serait-ce une raison pour faire fi de la réelle et légitime souveraineté du peuple ?!

Quelle immense déception, voire frustration pour les Citoyens... électeurs !

Ce genre d'odieuse mais subtile manipulation de la part de nos responsables politiques est une excellente façon de faire diversion afin de détourner, avec un très grand professionnalisme..., notre attention de la vraie démocratie - **la Démocratie Directe** - et de notre réelle souveraineté dans le but de garder la main mise sur tous les pouvoirs afin d'assouvir leurs torrides ambitions carriéristes et de se délecter des nombreux privilèges inhérents à la fonction.

C'est pourquoi, prenons garde de ne pas nous laisser formater ; de ne pas nous laisser tarauder l'esprit de « *belles paroles* » qui pourraient, certes, nous chatouiller les oreilles le temps d'une élection, mais s'avérer avec le temps faussement enivrantes, le réveil serait amer comme du fiel. Veillons à ne pas nous installer « *confortablement* » dans une naïveté angélique, un état de profonde léthargie qui nous masquerait la réalité et nous éloignerait pour longtemps de nos droits les plus naturels et légitimes.

Attention aux chants envoûtants des sirènes politiques !

Prenons garde de ne pas devenir ces spectateurs... « *Romains* » du XXI e siècle, en nous contentant misérablement d'un peu de pain et des jeux du cirque

« *Panem et circences* »

et de quelques miettes d'une certaine « *démocratie participative... passive* » !

Il nous faut semer les bonnes, les excellentes graines

de la réelle démocratie

qui feront germer la vraie liberté, la fraternité et la paix ;

après quoi il nous faudra sans cesse les « *arroser* » afin que jamais elles ne se dessèchent ni ne meurent, afin que jamais elles ne puissent faire naître le désespoir et les larmes.

Aujourd'hui, un danger encore plus grand menace la réelle démocratie et peut, à brève échéance, déstabiliser la France, l'Europe et le monde.

Ce danger n'est pas cette pseudo-démocratie dite « *participative* » - qui n'en a d'ailleurs que le nom !...
- qui fait fi de la réelle souveraineté du peuple en le tenant très habilement éloigné
des vraies décisions qui le concernent !

**Le véritable danger se présente sous la forme d'une certaine « *démocratie* »
celle du désespoir,
qui tisse dangereusement et inexorablement sa toile.**

En effet, les Citoyens profondément désespérés par toutes ces magouilles et mascarades politiques, las de ce grand « *théâtre politico-démocratique-médiatique* » et de ce grand déballage idéologique (où, tel un capharnaüm, on y trouve tout et rien et où les acteurs sont toujours les mêmes et nous jouent inlassablement la comédie à l'identique) se réfugient, faute de mieux, dans une « *démocratie* » fondée sur le désespoir et la contestation tous azimuts, une « *démocratie de rue* » incontrôlée, incontrôlable et, au demeurant, très dangereuse pour la stabilité d'un pays dit... démocratique.

**Cette nouvelle « *démocratie* » ne peut, en aucun cas,
représenter la majorité de l'opinion.**

Elle ne peut être que la manifestation d'un certain sentiment de mal de vivre.

Cette montée insidieuse et inexorable de « *démocratie pavlovienne* », conséquence d'un réel déficit de démocratie, (il suffit de voir les taux d'abstention et ce qui se passe dans la rue...) se présente, à l'évidence, sous la forme d'un savant mélange explosif d'« *associatiocratie* » et de « *groupicratie* » pour la plupart instrumentalisées politiquement, et de corporatisme partisan et aveugle - clanisme purement sectaire, ô combien dangereux ! - qui ne fait que renforcer ces torrides certitudes au détriment des légitimes convictions qui font la force de tout Citoyen et de toute Nation !

**En effet, quoi de plus légitime et de plus noble que de défendre,
à titre individuel ou au sein d'un groupe,
ses opinions et ses convictions ?**

Mais après avoir exposé ses idées, ses opinions et ses convictions, après en avoir débattu avec ceux qui ne les partagent pas, il faut avoir, d'une part, le courage démocratique de les soumettre au suffrage des Citoyens par le moyen du référendum et, d'autre part, l'honnêteté d'accepter et de respecter scrupuleusement le résultat des urnes, y compris quand il n'est pas conforme à ce que l'on en attendait, voire opposé à ses propres opinions, **mais conforme aux principes et valeurs Humanistes universels.**

Le respect des urnes... voilà la vraie démocratie !

C'est comme cela que doit se comporter un authentique démocrate !!

Dans le cas contraire, nous ne serions plus en démocratie, mais dans une forme larvée d'anarchie où tout le monde voudrait imposer ses idées aux autres par des moyens antidémocratiques, donc illégaux, douteux et très dangereux pour la Paix !...

**Certes, dans toute société qui se prétend démocratique, civilisée et qui veut perdurer,
il faut que chaque décision prise, y compris par la voie du référendum, soit en tous points
conforme aux principes et aux valeurs humanistes universels sur lesquels repose
la Démocratie Directe.**

Quant aux certitudes, quelquefois assassines, dont le slogan récurrent est :

« *Nous avons raison, les autres ont toujours tort* »,

elles ouvrent grand les portes au désordre et aux exactions les plus diverses et les plus féroces.

**Le chemin tracé par notre longue histoire, celle de l'Humanité,
en est malheureusement abondamment « *pavé* ».**

Cette culture du « *j'ai raison, les autres ont toujours tort* » un peu particulière que l'on peut, certes, comprendre et que l'on peut considérer comme... naturelle, conséquence de notre instinct de conservation – de survie, pourrait, à contrario, atteindre très rapidement les sommets redoutables du clanisme et de l'intégrisme politico-idéologique, voire... « *démocratique* » qui ne ferait qu'accentuer gravement les

attitudes discriminatoires, et donc creuser encore plus profondément la dramatique fracture plurifragmentaire, déjà abyssale, de notre société au point de la faire éclater, imploser !...

Cette lamentable situation pourrait, à brève échéance, nous conduire vers de nombreuses et puissantes turbulences politico-idéologiques et démocratiques, voire au chaos.

**Lorsque la rue gouverne...,
lorsque les minorités dictent leurs lois... il n'y a plus de loi,
c'est ainsi que la chienlit s'installe dans nos villes et nos campagnes
et que le chaos frappe à nos portes.
C'est alors que la Démocratie,
la Fraternité et la Paix sont en danger !**

Cette démocratie de rue – des « *casseroles et des banderoles* » engendrée par cette « *démocratie du désespoir – démocratie pavlovienne* » - n'est que la triste et dramatique conséquence de l'absence d'une réelle démocratie et d'un dialogue permanent entre les Citoyens et les responsables politiques.

Cette situation ne peut engendrer que le désespoir de tout ou partie du peuple à qui il ne reste, hélas !... que la rue pour s'exprimer.

Devant le mécontentement grandissant et la désaffection des urnes, devant les lacunes et les échecs de la « *démocratie* » représentative, voire de la « *démocratie* » participative passive, certains... , confortablement installés dans le système depuis fort longtemps, vous proposerez de changer la Constitution pour « *résoudre* » toutes nos difficultés et, peut-être, s'acheter une bonne conscience... tout en gardant, bien sûr ! la mainmise sur tous les pouvoirs.

**Mais sachez que toute modification constitutionnelle qui ne conduit pas
vers la Démocratie Directe**

n'est, là encore, que tromperie et manipulation qui ne peut servir que ceux qui font ce genre de proposition au détriment de la réelle souveraineté du peuple.

En effet, ce ne sont pas quelques modifications constitutionnelles qui nous feront passer d'un régime présidentiel à un régime parlementaire, qui permettront au peuple de participer réellement **aux décisions qui le concernent** par la pratique directe et régulière des différents types de référendums et en particulier du référendum d'initiative populaire (R.I.P).

ALORS ! ...

DÉMOCRATIE DES URNES OU DÉMOCRATIE DE RUE ?

L'ORDRE OU LE DÉSORDRE ?

LA VRAIE DÉMOCRATIE OU LA CHIENLIT ?

IL FAUT NOUS RESSAISIR...

ET CHOISIR !!

Pour sauver la France, voire le monde il faut trouver l'idée fédératrice !

Aujourd'hui la seule qui permette, en dehors de toute attitude partisane et sectaire, de fédérer toutes les femmes et tous les hommes respectueux de l'ordre, de la réelle démocratie, de la République, des droits de l'Homme et **du citoyen**, des valeurs et des principes humanistes universels, ne peut être que la **Démocratie Directe** qui, au-delà des idéologies et des extrêmes partisans et sectaires, place le Citoyen au centre de la vie politique pour en faire le noyau nodal de la réelle démocratie et de la République.

**Elle valorise le Citoyen en lui permettant d'exercer sa légitime souveraineté
par sa véritable participation, directe et régulière
aux décisions qui le concernent.**

Habeas corpus : dispose de ton corps, de ta vie.

**Puisque la réelle démocratie est écrite,
il ne reste plus qu'à la mettre en pratique
et à la vivre pleinement.**

**L'ignorer, voire la nier, ce serait non seulement une pure folie,
mais encore une véritable insulte envers tous ceux qui ont défriché
et nous ont montré le chemin qui conduit vers la paix...
quelquefois au prix de leur vie !**

Que leur sacrifice puisse nous servir d'exemple !

Quelqu'un a dit un jour :

**Si j'avance, suivez-moi !
Si je recule, poussez-moi !
Si je meurs... continuez sans moi !**

**En démocratie,
il suffit de remplacer le « je et le moi » par le « nous ».**

**Il faut donner la parole aux Français !...
Il faut que les Français prennent directement et régulièrement la parole...
par les urnes !**

**Que les Hommes politiques soient plus près des Citoyens c'est bien,
- sage initiative mais non sans arrière-pensée -
mais ce n'est certainement pas suffisant !**

**Il faut que les Citoyens soient non seulement plus près de la politique,
mais qu'ils en soient partie prenante !!
C'est leur légitime droit...**

**Ce droit est « gravé dans le marbre » des droits de l'Homme et du Citoyen
- Articles 6 et 14 -
et de notre Constitution.
- Articles 2 et 3 -**

**LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE EST SUR LE DÉCLIN,
ELLE AGONISE ET VIT SES DERNIERS MOMENTS.**

V – LA DÉMOCRATIE DIRECTE : Démocratie horizontale.
CONFORME AUX DROITS DU CITOYEN - À L'HABEAS CORPUS
DÉFINITION SELON
LE RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

Système authentiquement démocratique qui, au nom du bien commun et de l'intérêt général, permet à chaque citoyen jouissant de ses droits civiques d'exercer pleinement, sans l'intermédiaire des appareils politiques, sa légitime souveraineté en participant directement et régulièrement,
aux décisions qui le concernent.

DÉMOCRATIE D'HIER - DÉMOCRATIE D'AUJOURD'HUI
DÉMOCRATIE DE DEMAIN !...
LA DÉMOCRATIE DIRECTE...

LE NOUVEAU CONTRAT DÉMOCRATIQUE !

En raison de son essence même,

la démocratie directe ne peut être de droite ou de gauche.

Elle est tout simplement citoyenne et porteuse d'unité et de paix.

C'est la démocratie respectueuse de la dignité de l'Homme.

C'est la démocratie de l'Homme qui décide,

DE L'HOMME LIBRE !

LA DÉMOCRATIE DIRECTE PERMETTRA À CHAQUE CITOYEN DE PARTICIPER DIRECTEMENT À L'ÉLABORATION ET À LA MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONTRAT SOCIAL, CELUI DU TROISIÈME MILLÉNAIRE.

Ses valeurs intrinsèques humanistes et universelles qui ne peuvent être remises en cause et qui font sa force, ainsi que sa tolérance construite sur le respect des autres et la fraternité entre tous les Hommes, lui donnent sa dynamique puissamment unificatrice qui lui permet de rassembler dans la paix, des femmes et des hommes de toute sensibilité politico-idéologique, philosophique, religieuse, ...

Sa noblesse et sa générosité en font la démocratie du consensus,
celle du XXI^e siècle de paix et de fraternité.

- TOLÉRANTE : Elle valorise - COHÉRENTE : Elle mobilise
- AUTHENTIQUE : Elle rassure - RÉALISTE : Elle motive

Pour que cette authentique démocratie puisse correctement fonctionner et satisfaire à la légitime attente de chacun, il faut, d'une part, que les citoyens soient régulièrement et totalement informés du fonctionnement de l'État ainsi que de tout problème et projet important concernant le pays (hormis tout ce qui se rapporte à la sécurité du territoire et à la défense nationale qui ne peuvent être mises sur la voie publique), puis consultés. D'autre part, la représentation du citoyen au sein de chaque institution doit être réelle et refléter le plus fidèlement possible l'ensemble de la société française ; d'où la nécessité de créer sur le plan national et à tous les niveaux des collectivités territoriales des Assemblées civiles composées des représentants des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (P.C.S) selon la grille de l'INSEE, constituant un véritable contre-pouvoir à tous ces systèmes politico-idéologiques en place qui ne peuvent, comme toujours, que diviser les Hommes pour leur plus grand malheur.

L'histoire du monde en est l'éclatante et triste démonstration.

Elle est le témoin et la mémoire du passé.

Puissions-nous en tirer les indispensables et sages enseignements !

IL FAUT RÉSOLUMENT FIXER NOTRE REGARD SUR L'AVENIR !
LE RÉTROVISEUR...
NE SERT QU'AUX NOSTALGIQUES D'UN CERTAIN PASSÉ PEU GLORIEUX.

- DÉMOCRATIE DIRECTE -

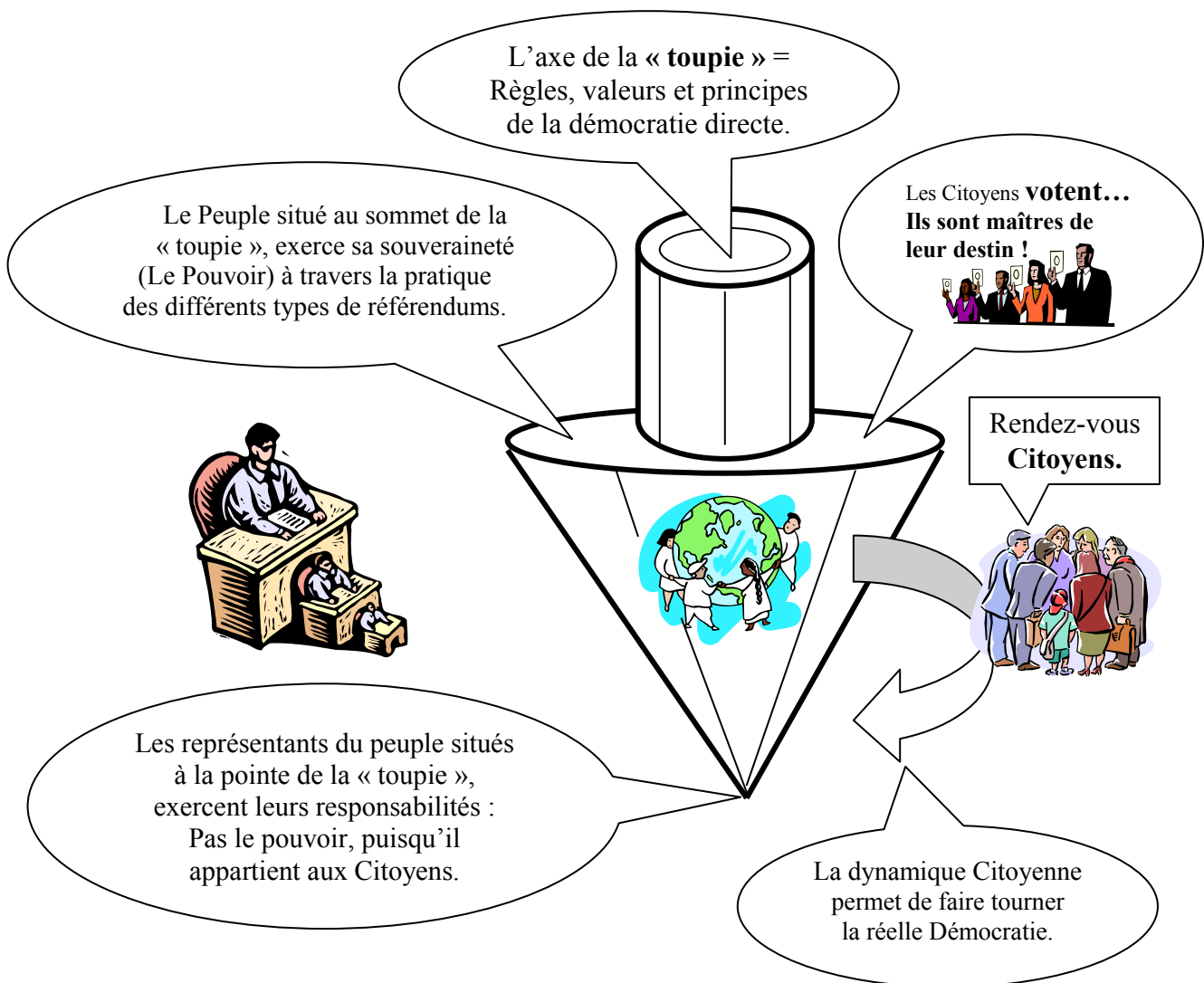
LA DÉMOCRATIE DIRECTE

C'est le pouvoir politique inversé = LA TOUPIE

La Démocratie Directe possède une force et une dynamique UNIFICATRICE.

Ni de droite ni de gauche - loin des luttes partisans, voire tribales, d'un autre siècle -, sa tolérance lui permet de rassembler des femmes et des hommes de toute sensibilité politique, idéologique, philosophique, religieuse,...

**C'est la Démocratie de la Paix
entre tous les Hommes et toutes les Nations,
celle du XXI^e siècle.**



**COMME LA GOUTTE D'EAU ENFANTE L'OCÉAN,
LA DÉMOCRATIE DIRECTE ENFANTE CETTE NOUVELLE SOCIÉTÉ
DE PAIX ET DE FRATERNITÉ.**

- Kevin LONE -

À notre époque moderne,

la démocratie directe telle que nous la concevons est une synthèse entre la démocratie représentative et la démocratie directe pratiquée à Athènes sur la place de l'Agora.

En effet, la démocratie ne peut actuellement s'exercer directement que par les urnes, c'est-à-dire par la pratique régulière des différents types de référendums et en particulier du référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou citoyenne selon l'appellation (R.I.C).

Pour que cette démocratie directe puisse fonctionner correctement, il est nécessaire, voire vital que soient créées des institutions citoyennes avec procédures d'application de la démocratie directe, associées à une nouvelle Constitution pour une VI^e République.

En démocratie directe, comme dans toute autre démocratie, des représentants du peuple élus démocratiquement sont non seulement indispensables à son bon fonctionnement, mais aussi à la mise en application des nouvelles et nécessaires institutions citoyennes.

En démocratie directe, les mandats des responsables politiques et civils doivent être limités dans le temps et non renouvelables consécutivement – Voir chapitre V.

Ces représentants du peuple – politiques et civils – sont investis de certaines responsabilités, mais pas de réels pouvoirs, sauf en cas d'urgence : Défense nationale, sécurité du territoire.

LA VRAIE DÉMOCRATIE EST DONC À LA FOIS DIRECTE PAR SA PRATIQUE ET PARTIELLEMENT REPRÉSENTATIVE PAR NÉCESSITÉ.

La démocratie directe est un réel et permanent débat à tous les niveaux de la nation, non de politiques à politiques comme cela se fait actuellement, mais à travers les échanges d'idées, la concertation et le dialogue régulier entre les citoyens et leurs représentants politiques (idéologies) et civils (Assemblées civiles socioprofessionnelles (P.C.S) : nationale, territoriales, voire européenne).

Les différents systèmes politiques et les idéologies qui nous ont été proposés tout au long de ces siècles sont indubitablement à « *bout de souffle* ».

Leurs représentants n'ont, à l'évidence, plus rien à nous proposer si ce n'est, comme toujours, division, instabilité et leur cortège de souffrances, d'exclusion, de pauvreté et de misère.

Ces maux qui frappent si injustement bon nombre d'enfants, de femmes et d'hommes ne sont pas dus à la fatalité, mais à l'impéritie notoire de certains dirigeants et de certains autres qui les organisent avec la complicité diaboliquement passive de tous ceux qui préfèrent lâchement fermer les yeux et se boucher les oreilles devant tant d'injustices qui, à l'évidence, ne les concernent pas !...

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder attentivement et objectivement autour de nous. Quelle chienlit, quel gâchis et quelle honte, ce qui vous met mal à l'aise et vous donne la nausée !!...

Ces Hommes - « *Robin des bois du XXI^e siècle* » - défenseurs, semble-t-il..., de la veuve et de l'orphelin, champions d'une... certaine politique, se disent sans vergogne les virtuoses de la fraternité, de la solidarité et de la tolérance, mais leur comportement trahit gravement et dangereusement leurs paroles et leurs engagements !

**Il est temps que vos actes soient dignes de vos paroles,
Messieurs les politiques !!...**

Le système politique actuel est archaïque, caduc et doit être, sans délai, ciselé et poli par la réelle démocratie.

**C'est pourquoi il est vital, pour notre avenir et celui de nos enfants, de bien négocier le virage qui nous conduira vers cette nouvelle société de paix et de fraternité construite nécessairement sur les valeurs et les principes Humanistes universels
fondements de la Démocratie Directe.**

LE TRAIN DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

ATTENTION ! ... CONVOI EXCEPTIONNEL !!!...

La Démocratie Directe permet, sans aucune discrimination,
d'amener au référendum les projets citoyens
- Référendum d'initiative populaire (RIP) -

Accrochez-vous les wagons !
Laissez-vous tirer par la force et la dynamique
unificatrice de la Démocratie Directe !
Vive les Citoyens !! Vive la Démocratie !!!

Dans chaque wagon
il y a plusieurs
compartiments =
plusieurs projets !



La Démocratie directe est
la locomotive qui tire les
idées et les projets
vers l'avenir.

Le pouvoir Citoyen !
La Démocratie Directe !!
C'est par lààà !!!...



Le convoi formé...
Aux Citoyens
le pouvoir de décision !!!...



- DÉMOCRATIE DIRECTE (Démocratie horizontale) -

DÉFINITION

Système authentiquement démocratique qui, au nom du bien commun et de l'intérêt général, permet à chaque citoyen jouissant de ses droits civiques d'exercer pleinement, sans l'intermédiaire des appareils politiques, sa légitime souveraineté en participant directement et régulièrement **aux décisions qui le concernent.**

Définition conforme aux articles 2 (alinéa 5) et 3 (alinéa 1) de la Constitution de 1958 ainsi qu'aux articles 6 et 14 de la Déclaration de Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

- Kevin LONE -

VI – MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

VI.1 – CONDITIONS PRÉALABLES AU BON FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

La démocratie directe ne peut fonctionner harmonieusement et durablement qu'à travers un minimum de règles, de valeurs et de principes.

Dans le cas contraire, cela créerait désordre et déliquescence qui conduiraient la démocratie directe - à la grande satisfaction de ses ennemis et détracteurs - à sa perte avec, dans son sillage, de terribles conséquences pour la France et les Français, voire pour l'Europe et le Monde.

Toute société construite sur une République dont les fondements reposent sur la démocratie directe doit être pétrie des valeurs et principes humanistes universels ainsi que d'un minimum de règles de fonctionnement qui lui permettront, d'une part, d'exister en évitant toute forme d'injustice, voire d'exactions et, d'autre part, de perdurer sans déstabiliser la France ou le Monde.

C'est pourquoi, le respect de ces règles, valeurs et principes doit être l'objet permanent de toute notre attention.

Pour éviter tout débordement ainsi que toute forme de discrimination ou d'exactions envers les minorités, quelles qu'elles soient, nous pensons qu'une institution, même en démocratie directe - et n'en déplaise à certains -, doit pouvoir **sous le contrôle des citoyens** – bien sûr !... garantir le respect total de l'éthique (règles, valeurs et principes), des libertés fondamentales et de la constitutionnalité des lois, des projets et propositions référendaires ainsi que de toute décision prise dans le cadre de la République.

Sur le plan national, **le Conseil supérieur de la République** - que l'on peut considérer comme l'Assemblée des Sages - semble être le mieux placé pour remplir cette noble et vitale fonction.

Sur le plan territorial, c'est **le Parlement régional** qui, sous le contrôle du Conseil supérieur de la République et **sous « l'œil » vigilant des Citoyens**, peut assumer cette importante responsabilité.

Règles, valeurs et principes indispensables au bon fonctionnement de la Démocratie Directe nécessaire à la construction de cette nouvelle société de Paix véritable et durable :

- Le respect des valeurs et principes humanistes universels fondateurs de la démocratie directe, de la VI^e République et du Rassemblement pour la Démocratie Directe, que sont le bien commun, l'intérêt général, la justice, la solidarité, la tolérance, ainsi que le triptyque républicain : Liberté, Egalité, Fraternité ;
- Le respect des Droits de l'Homme et **du Citoyen** de 1789 et des droits de l'Homme de 1948 – ONU ;
- Le respect du résultat des urnes, du vote blanc et du vote préférentiel en cas d'élection sur liste ;
- L'ouverture à toute sensibilité politico-idéologique, philosophique, religieuse, ... ;
- Les projets acceptés par voie référendaire ne peuvent être remis en cause qu'après une période de quatre ans ;
- Les lois votées par voie référendaire ne peuvent être révisées qu'après une période de quatre ans minimum ;
- Les lois votées par le Parlement peuvent être révisées ou remises en cause par le référendum d'initiative populaire (R.I.P) - en Suisse le délai entre l'adoption et la mise en vigueur des lois est de 90 jours - ;
- Le nombre de pétitionnaires requis pour déclencher le référendum d'initiative populaire (R.I.P) pourrait se situer entre 2 et 5 % environ du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales ;
- La suppression de tout cumul de mandats (nationaux, territoriaux, européens, ...) ;
- Les mandats ne sont renouvelables qu'à partir du deuxième mandat suivant (deux mandats consécutifs max) ;
- La durée des mandats ne peut excéder quatre ans, sauf pour la Présidence de la République dont la durée est de six ans (collégiale, tricéphale et tournante : 2 ans x 3) ;
- Les responsabilités (nationales, territoriales, européennes, ...) s'exercent collégalement (bi ou tricéphale) ;
- La suppression de toute immunité pour les responsables politiques et/ou civils qui devront, dans le cas d'une mise en examen, démissionner de leur poste jusqu'à ce que la preuve de leur innocence ait été faite ;
- Les responsables politiques et/ou civils engagent leur propre responsabilité sur leurs biens personnels en cas de condamnation pour manœuvre financière frauduleuse en rapport avec leurs fonctions.

Tout responsable politique ou civil condamné par la Justice sera inéligible à vie.
Dans tout dilemme, c'est le bien commun et l'intérêt général qui doivent l'emporter.
La Démocratie directe doit être l'instrument au service du bien commun et de l'intérêt général.

VI. 2 – LES CONSULTATIONS CITOYENNES – LA VOX POPULI **LE RÉFÉRENDUM : FONDEMENT DE LA RÉELLE DÉMOCRATIE.**

La démocratie directe s'exerce par la pratique régulière de la consultation référendaire.

Cela permet aux citoyens de faire des propositions, de s'exprimer, de décider et de pouvoir ainsi contrôler l'action publique et politique.

**Chaque Citoyen jouissant de ses droits civiques peut donc,
au nom du bien commun, de l'intérêt général et quelle que soit sa position sociale,
prendre en main son quotidien, son avenir et celui de ses enfants,
en participant directement et régulièrement, sans l'intermédiaire des appareils politiques,
aux décisions qui le concernent.**

Pour déclencher le référendum d'initiative populaire (R.I.P), un minimum de pétitionnaires est exigé. Le pourcentage est fixé par rapport au nombre d'inscrits sur les listes électorales.

Pourcentage variant selon le type de référendum (Référendum d'initiative populaire – R.I.P, référendum de révocation – R.D.R) et le niveau du référendum : territorial, national, européen, voire mondial. Ces pourcentages devront faire l'objet d'une minutieuse étude et d'une mise en forme juridique, puis être soumis au référendum national d'approbation (R.N.A) et/ou au référendum européen d'approbation (R.E.A).

La démocratie directe s'exerce à travers quatre types de référendums

1 – Le référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou d'initiative citoyenne (R.I.C)

Il est déclenché sur proposition citoyenne (pétitions) au niveau national et au niveau des collectivités territoriales (quartiers, communes, villages, arrondissements, grandes villes, départements et régions), voire au niveau européen.

2 – Le référendum de révocation (R.D.R)

Le référendum de révocation est initié par les citoyens (pétitions). Il peut être demandé, entre autres, lorsqu'il y a eu transgression des valeurs et/ou des principes des droits de l'Homme et du Citoyen, ceux de la République et/ou de la démocratie directe. Il peut être national, territorial (communal, départemental, régional), voire européen. Il peut aussi être déclenché par les représentants politiques et civils. C'est alors un référendum d'approbation. Dans ce cas, et selon le mandat du révocable, la proposition pourra être faite par les représentants politiques et/ou civils nationaux, territoriaux ou européens.

3 – Le référendum d'approbation (R.A)

Il est déclenché par les représentants politiques et/ou civils nationaux, des collectivités territoriales ou par les représentants politiques et/ou civils européens.

4 – Le référendum national de ratification (R.N.R)

Il permet aux citoyens de se prononcer sur des traités proposés par la Présidence de la République et/ou le Gouvernement ainsi que sur des textes déjà votés par le Parlement national ou européen.

VI. 3 – LA REPRÉSENTATION CITOYENNE

La démocratie directe (démocratie participative **active**) ne peut, face au pouvoir politico-idéologique en place, s'exercer sans la création d'un contre-pouvoir citoyen fonctionnant grâce à des institutions citoyennes, des procédures d'application de la démocratie directe ainsi que des Assemblées civiles composées des représentants des professions et catégories socioprofessionnelles (P.C.S) - Voir page 31, « Les réformes institutionnelles nationales et territoriales » -, le tout reposant sur une VIe République fondée sur cette démocratie directe avec ses règles, valeurs et principes.

**LE RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD,
apporte l'ensemble de ces incontournables et audacieuses réformes
démocratiques, constitutionnelles et institutionnelles nationales, territoriales et européennes
indispensables à la mise en place et à la pratique régulière de la démocratie directe,
la seule qui conduit à la Paix véritable et durable.**

Réformes qui devront être soumises au suffrage du peuple.

**LA VÉRITÉ ET LE SALUT DE L'HUMANITÉ NE PEUVENT VENIR QUE DES URNES,
LE RESTE N'EST QU'UN LEURRE QUI PEUT NOUS CONDUIRE AU CHAOS !**

VI. 4 – L'INFORMATION – LA CULTURE POLITIQUE CITOYENNE

LE CITOYEN A LE DROIT DE SAVOIR !

En démocratie directe, il est évident que les citoyens ne peuvent voter qu'après avoir été pleinement informés à travers les différents débats contradictoires (courants d'opinions) organisés par les médias (télévision, radio, presse écrite, Internet,...) sur les projets proposés par les élus des différentes sensibilités politiques, les élus de la société civile (Professions et catégories socioprofessionnelles – P.C.S) et les citoyens (Conseils de quartier, de ville, associations, spécialistes, commissions,...).

C'est à la lumière de ces informations et débats non démagogiques que les Françaises et les Français se forgeront leur propre opinion quant aux décisions qu'ils auront à prendre et pourront, ainsi, en toute connaissance de cause, faire leur choix et l'exprimer à travers leur suffrage.

Il est évident que ces informations, pour être totalement démocratiques, devront être complètes, honnêtes, non infantilisantes et sans manœuvre politicienne. **Les citoyens y veilleront !...**

L'information des citoyens, telle qu'elle est prévue en démocratie directe, permet de leur apporter un minimum de formation et **de culture politique**. Cette dernière pourrait être complétée par ce que nous appelons « **l'École de la démocratie** » qui serait installée dans chaque commune.

Les citoyens seront libres de s'inscrire (gratuitement) afin de parfaire leurs connaissances sur la démocratie directe (ses règles, valeurs et principes), sur l'ensemble des procédures nécessaires à sa pratique régulière ainsi que sur le fonctionnement des nouvelles institutions et de la VI^e République.

Un minimum de ces connaissances pourrait être enseigné à l'École de la République – Collège, lycée,

**L'information ne doit pas être un taraudage
et un formatage des esprits, mais une vraie formation :
une réelle culture politique.**

C'est cela la vraie démocratie !...

**L'information, la formation et la communication
sont les vecteurs essentiels de la démocratie directe, c'est pourquoi :**

**« Il ne peut y avoir de médias libres et indépendants sans réelle démocratie,
il ne peut y avoir de réelle démocratie sans médias libres et indépendants ! ».**

IL N'EST PAS INDIFFÉRENT QUE LE PEUPLE SOIT ÉCLAIRÉ

MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, Préface.

VI. 5 – LES MOYENS

- LE VOTE ÉLECTRONIQUE – INTERNET...

Actuellement, il faut se déplacer pour voter. Dans très peu de temps, grâce aux nouvelles technologies de la communication (informatique, Internet, carte à puce,...), dans ce que l'on appelle déjà la télésociété, on pourra voter par le système électronique de chez soi ou de certains points de vote préparés tout spécialement à cet effet pour tous ceux qui, dans un premier temps, ne seraient pas personnellement équipés.

Ce système permet :

- La rapidité et la simplification du mode de vote ;
- La limitation de façon substantielle des frais de vote (pas de bulletins, pas de dépouillement,...) ;
- La suppression totale de la fraude électorale (carte à puce, code confidentiel, biométrie,...) ;
- La protection efficace du secret du vote ;
- L'affichage immédiat du nombre de suffrages et du pourcentage des résultats de la consultation ;
- La proclamation des résultats quasi instantanée ;
- La conservation informatique des résultats.

En Europe, une société française et allemande de télécommunication ainsi que d'autres spécialistes de la communication, de l'électronique et de l'informatique ont sérieusement travaillé sur ce système de vote électronique. Certains d'entre eux ont déjà mis au point un équipement opérationnel de ce type.

Lors des récentes élections en France et à l'étranger, les essais ont été très concluants.

**La plupart des spécialistes considèrent aujourd'hui que le système Internet amélioré,
sécurisé et adapté à cette démocratie directe en sera demain le principal outil.**

En attendant que le système Internet soit totalement opérationnel, c'est-à-dire dans très peu de temps, il est tout à fait raisonnable de penser qu'il est possible de pratiquer, dès aujourd'hui, sans difficulté et en toute sécurité, la démocratie directe grâce à l'informatique et à la carte à puce.

Le système électronique étant opérationnel, la nécessité et la faisabilité d'une telle démocratie démontrées, il ne nous reste plus qu'à « trouver »

la volonté politique et... démocratique !

Nous pouvons constater que la Suisse (7,2 millions de citoyens en 2000) représente à peu près le même nombre d'habitants que la moyenne de la population de nos plus grandes régions françaises, et que ses institutions à trois niveaux : Etat (Confédération), cantons (26) et communes (plus de 3000), sont identiques aux institutions de nos régions (Parlement régional, départements et communes).

En conséquence, nous pouvons raisonnablement, libres de toute inquiétude, partir du principe que ce qui se pratique quotidiennement sur le plan démocratique en Suisse depuis cent cinquante ans environ (à une époque où la technologie n'était pas très avancée), est aujourd'hui tout à fait faisable non seulement au niveau de l'ensemble de nos régions françaises, mais aussi sur le plan national et européen, grâce à l'informatique, à la carte à puce et, très prochainement, à Internet.

La pratique de la démocratie directe en France, en Europe, voire dans le monde n'est donc pas une simple utopie, mais... une « utopie » positive !

VI. 6 – LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES

Pour pratiquer la Démocratie Directe dans notre pays, une refonte totale de notre Constitution de 1958 avec la mise en place de nouvelles institutions et des procédures nécessaires à l'application de la démocratie directe est indispensable, d'où la nécessité de créer une VI^e République dont le point nodal ne peut être que la démocratie directe. Dans l'attente de cette « révolution » constitutionnelle, institutionnelle et démocratique, et dans un premier temps pour faire face à l'urgence, il est nécessaire et vital de modifier l'article 89 réglementant la révision de la Constitution, l'article 11 concernant la pratique référendaire, et l'article 3 relatif à l'appartenance et à la pratique de la souveraineté nationale.

Articles qui, actuellement, font du Président de la République le seul décisionnaire concernant la révision constitutionnelle – sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux Assemblées – et l'utilisation du référendum. Toutefois, il faut souligner que l'une ou l'autre de ces deux Assemblées, en Congrès, peut s'opposer à la décision du chef de l'État quant à ladite révision.

- CONSTITUTION DE 1958 – V^e RÉPUBLIQUE

- **Article 89** : L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement.

Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques.

La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.

Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque **le Président de la République décide** de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. [...].

- **Article 11 – (Loi constitutionnelle n° 95-880 du 4 août 1995)** : « Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au journal officiel, **PEUT** soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique ou sociale de la Nation et aux services publics qui y concourent ou tendant à autoriser la ratification d'un traité qui, sans être contraire à la Constitution, aurait des incidences sur le fonctionnement des institutions. [...]. »

Il est clair que le Président de la République est le seul à posséder le pouvoir de décision référendaire.

Ce pouvoir régalien n'est en rien conforme aux principes de la réelle démocratie (directe), de la Constitution de 1958 (articles 2 et 3) et des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 (article 6 et 14).

Ces articles 89 et 11 sont un véritable déni de démocratie.

- **Article 3** : La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. [...].

Dans cet article 3, il est bien spécifié que

la souveraineté nationale appartient au peuple

qui peut l'exercer par ses représentants, autrement dit à travers la démocratie représentative, ou par la voie du référendum,

c'est-à-dire à travers la démocratie directe.

(Voir, paragraphe suivant, l'article 3 modifié de la Constitution de 1958)

VI. 7 – PROPOSITIONS ET MODIFICATIONS DES ARTICLES **ARTICLES 89, 11 ET 3 MODIFIÉS ET ADAPTÉS** **À LA DÉMOCRATIE DIRECTE ET À LA VI^e RÉPUBLIQUE**

- **Article 89** :

« L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au peuple, à la Présidence de la République et au Parlement national (Assemblée Civile, Politique et Sénat).

Le projet ou la proposition de la révision doit être conforme aux principes et valeurs de la République et de la démocratie directe définis dans la Constitution, ainsi qu'aux droits de l'Homme et du citoyen.

La révision est définitive après avoir été approuvée par la voie du référendum. »

- **Article 11** :

- RÉFÉRENDUMS NATIONAUX

« La Présidence collégiale et tricéphale de la République, sur proposition du Gouvernement ou de la majorité de l'une des trois Assemblées nationales (Civile – Politique – Sénat), déclenche le référendum national d'approbation ou, à la majorité de deux des trois Assemblées, le référendum national de révocation.

Tout accord ou traité international doit faire l'objet d'un référendum de ratification.

Tout projet ou proposition référendaire doit être conforme aux principes et valeurs de la République et de la démocratie directe définis dans la Constitution, ainsi qu'aux droits de l'Homme et du Citoyen.

Pour toute proposition référendaire nationale citoyenne ayant atteint le nombre de pétitionnaires requis, la Présidence de la République déclenche, dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours, le référendum national d'initiative populaire.

Toute proposition référendaire à caractère national fait, devant le Conseil supérieur de la République et devant chaque assemblée nationale, l'objet d'une déclaration qui est suivie d'un débat.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, la Présidence de la République promulgue la loi dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats de la consultation.

Les citoyens ont la possibilité, s'ils jugent qu'une loi votée par le Parlement est contraire à leurs intérêts, de s'opposer à sa promulgation par l'utilisation du référendum d'initiative populaire dans un délai maximum de quatre-vingt-dix jours à partir de l'adoption de ladite loi par le Parlement. »

- RÉFÉRENDUMS TERRITORIAUX

« Les responsables civils et/ou politiques des collectivités territoriales (communes, départements et régions) peuvent, à la majorité de leurs membres, soumettre aux citoyens des référendums d'approbation ou, au deux tiers de leurs membres, des référendums de révocation.

Les citoyens peuvent, au niveau des collectivités territoriales, faire des propositions pour des référendums d'initiative populaire. Pour ce faire, il faut que les propositions référendaires citoyennes aient atteint le nombre de pétitionnaires requis. Cette condition étant acquise, les responsables civils et politiques des collectivités territoriales organisent les référendums d'initiative populaire dans un délai maximum de soixante jours. Toute proposition référendaire fait, devant l'assemblée territoriale intéressée et devant le Parlement régional, l'objet d'une déclaration qui est suivie d'un débat.

Les citoyens ont la possibilité, s'ils jugent qu'une décision prise par leurs responsables territoriaux civils et/ou politiques est contraire à leurs intérêts, de s'opposer à son application par l'utilisation du référendum d'initiative populaire dans un délai maximum de soixante jours à partir de l'adoption de ladite décision par les responsables territoriaux.

**Les responsables civils et politiques nationaux et territoriaux
n'ont pas droit de veto sur les propositions référendaires citoyennes. »**

Après avoir souligné l'appartenance de la souveraineté nationale - « **La souveraineté nationale appartient au peuple** » -, l'article 3 de la Constitution de 1958 énonce les deux possibilités quant à l'exercice, semble-t-il... démocratique, de ladite souveraineté.

La première s'exerçant à travers la démocratie représentative - «qui l'exerce par ses représentants»- ; la deuxième à travers la démocratie directe - « **par la voie du référendum** ».

Puisque la souveraineté nationale appartient au peuple, cela ne fait aucun doute, l'ordre logique et réellement démocratique est que cette souveraineté nationale s'exerce d'abord et principalement à travers **la démocratie directe** – comme cela est mentionné dans l'article 6 des Droits de l'Homme et **du citoyen** du 26 août 1789 -, c'est-à-dire par la pratique régulière des différents types de référendums et en particulier du référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou citoyenne (R.I.C) selon l'appellation.

Dans un second temps, si cela est nécessaire, voire vital du fait de l'urgence (défense nationale, sécurité du territoire,...), la souveraineté nationale peut ponctuellement s'exercer à travers la démocratie représentative, autrement dit, par les représentants politiques et civils élus démocratiquement.

Dans ce cas, les citoyens devront dès que possible, sans que cela puisse mettre en danger le pays ou nuire au bon fonctionnement de la République, être informés de toute décision.

C'est pourquoi il est nécessaire et légitime de modifier l'article 3 pour le rendre conforme à la réelle démocratie.

Article 3 modifié :

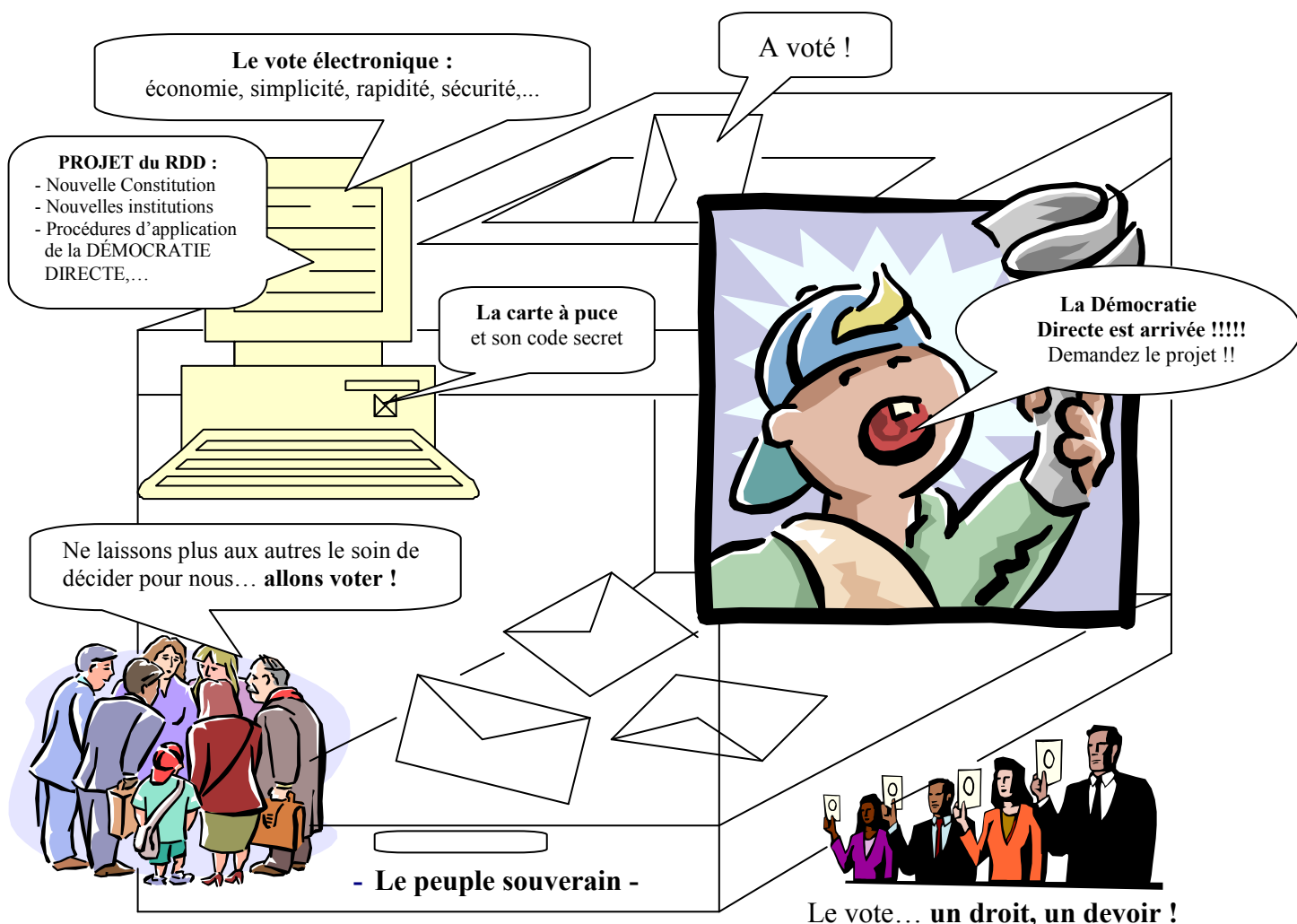
- Article 3 :

« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce directement et régulièrement par la voie du référendum et, si nécessité oblige, par ses représentants civils et politiques.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice. [...] »

Pour connaître les Hommes il faut les voir agir

- Jean-Jacques ROUSSEAU, Emile, IV -



VII – Ve RÉPUBLIQUE

Selon la Constitution de 1958 (Ve République), les représentants du Peuple sur le plan national sont :

- le Président de la République et son Gouvernement (Premier Ministre et ministres).
- l'Assemblée nationale constituée de 577 députés.
- le Sénat constitué de 321 sénateurs.

D'autres institutions existent telles que : Le Conseil constitutionnel (Anciens Présidents de la République + 9 membres), le Conseil d'Etat (300 membres – sur concours et nomination par le Gouvernement et le Vice-président du Conseil d'Etat) et le Conseil économique et social (231 membres dont 163 sont nommés par les organisations socioprofessionnelles et 68 par le Gouvernement).

Au total : $577 + 321 + 9 + 300 + 231 = 1438$ membres.

Pour remédier aux lacunes, aux paradoxes ainsi qu'au caractère clanique, monarchique et donc antidémocratique de notre Ve République, bien des projets pour une Vie République ont « fleuri » au cours de ces dernières années. Certains proposent l'instauration d'un régime parlementaire où le Président n'aurait aucun réel pouvoir et ne serait qu'un super... ambassadeur. D'autres proposent un régime présidentiel où le Parlement serait composé de simples « figurants serpillières » à la botte du Président.

Toutes ces gesticulations politiques ne sont que saupoudrage constitutionnel qui ne changera nullement le système démocratique actuel (représentatif).

Ces propositions ont pour seul but de semer la confusion dans l'esprit des Françaises et des Français, de faire diversion et de gagner du temps. Mais les citoyens ne sont pas dupes !...

Compte tenu du fait qu'un grand nombre de décisions sont prises actuellement au niveau européen (60 % à 75 % d'après certaines informations), on peut s'interroger gravement sur ce que sera demain la légitimité et le pouvoir réel d'un Président et/ou d'un Parlement français, mais surtout sur ce que sera – ou ce qu'est déjà... - la souveraineté qui, comme nous le savons, appartient de plein droit au peuple.

Dans ce que nous concoctent et nous mijotent à « feux doux » nos hommes politiques, le citoyen n'est toujours pas partie prenante de la politique, du pouvoir et donc de son destin. Il est, comme depuis des siècles, totalement oublié, ignoré, laminé et exclu de toute décision politique.

Pour faire croire à un véritable et profond changement démocratique et constitutionnel, ces nouveaux « démocrates » animés peut-être... de bonnes intentions, y associent quelques bien piètres et maigres aménagements « démocratiques » qu'ils appellent pompeusement :

Démocratie participative, locale, de proximité ou... démocratie adoucie – **ça vient de sortir !!!**

Sous ces appellations monstrueusement trompeuses et... lénifiantes se cache une nouvelle forme de « démocratie » fortement imprégnée de sondocratie, forcément instrumentalisée, qui n'est autre qu'un *clone* de notre actuelle démocratie représentative

que nous appellerons : « Démocratie participative passive ».

Véritable piège à Citoyens !...

De toute évidence ce n'est, là encore, que poudre aux yeux et miettes de démocratie.

C'est pourquoi, curieusement... aucun de ces personnages ne propose une réelle et totale refonte de la Constitution de notre Ve République avec, pour principal objectif, la mise en place de la légitime souveraineté citoyenne.

Il est donc nécessaire, urgent et vital de faire glisser rapidement et vigoureusement

« le curseur constitutionnel »

vers l'authentique démocratie : LA DÉMOCRATIE DIRECTE.

Autrement dit, l'instauration de cette légitime souveraineté citoyenne ne peut, dans les faits, se traduire que par la pratique directe et régulière des différents types de référendums et en particulier **du référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou référendum d'initiative citoyenne (R.I.C).**

Cette VIe République que certains nous proposent, ne serait en fait qu'une simple étape ou tout au plus « un tremplin » vers cette autre VIe République tant attendue fondée sur la démocratie directe qui, tôt ou tard, s'imposera légalement dans le calme feutré des isolements et des urnes ou le désordre de la rue, voire le chaos lorsque les citoyens se réveilleront brutalement de la profonde et « douce » léthargie dans laquelle certains politiques les ont habilement et « généreusement » plongés et maintenus depuis des décennies.

Après ce laborieux et douloureux réveil, et après avoir pris pleinement conscience des profonds dysfonctionnements et paradoxes de notre pseudo-démocratie et de notre Ve République, le peuple se mettra assurément en marche vers cette nouvelle société de justice, de fraternité, de solidarité, de tolérance et de paix.

Alors..., rien ni personne ne pourra l'arrêter !

En conséquence, pourquoi attendre ? Pourquoi perdre du temps, peut-être plusieurs décennies, en installant une VIe République plutôt baroque, construite – comme toutes les autres – sur cette « bonne » vieille et récurrente démocratie représentative, certes électorale, mais au fonctionnement vertical et pyramidal, partisan et sectaire, autrement dit, sur la redoutable et dangereuse division politico-idéologique des Françaises et des Français – Ne faut-il pas diviser pour régner ?! ... – savamment organisée et entretenue par nos hommes politiques, et confortablement « adossée » depuis trop longtemps à cette honteuse et insupportable fracture plurifragmentaire de notre société ?

En avons-nous réellement les moyens ?!...

A tous ceux qui souffrent de ce système injuste et de ce monde, ô combien effrayant et impitoyable !, l'attente de cette démocratie de consensus, de paix, de fraternité, de solidarité et de tolérance pourrait sembler très longue, douloureuse, voire fatale pour certains !

Tous ces naufragés, tous ces oubliés de la vie

laminés par ces fléaux endémiques - que sont la pauvreté, la misère et leur cortège d'injustices qui, à l'évidence, ne peuvent être dus à la fatalité mais **aux conséquences de ces idéologies et de cette pseudo-démocratie** fondées sur ces certitudes qui divisent et engendrent privilèges et discriminations -, **n'ont plus vraiment le temps d'attendre !**

LA PAUVRETÉ...

C'EST LA PERTE DES REPÈRES ET DES BESOINS ESSENTIELS DE SUBSISTANCE.

LA MISÈRE...

**C'EST LA PAUVRETÉ AVEC, « EN PRIME »,
LA PERTE DE LA DIGNITÉ.**

- Kevin LONE -

C'est pourquoi, il faut, sans délai, procéder à la mise en place de cette généreuse et chaleureuse société construite sur la démocratie directe afin d'éradiquer totalement et définitivement tous ces maux qui rongent les cœurs, les corps et les esprits !...

En effet, ce n'est pas une poignée de plâtre, un peu de colle et quelques rustines pour colmater brèches et fissures de notre Ve République, conséquences de ces exécrables gestions politico-idéologiques, qu'attendent légitimement et avec impatience les Françaises et les Français !

Il ne faut pas oublier que : « **Ventre affamé n'a point d'oreilles** ».

Winston CHURCHILL a écrit : « **Mieux vaut prendre le changement par la main si vous ne voulez pas qu'il vous saisisse à la gorge** ».

**INJUSTICES,
INÉGALITÉS ET PRIVILÈGES D'HIER...
Ve RÉPUBLIQUE :
INJUSTICES ET PRIVILÈGES D'AUJOURD'HUI,
SOURCE DE DIVISIONS, DE DISCRIMINATION
ET DE HAINE !**

**LE FARDEAU
DES PRIVILEGES**
Inégalité de naissance,
de condition sociale,
inégalité devant
l'impôt et la justice :



**LA DÉMOCRATIE DIRECTE
ET LA Ve RÉPUBLIQUE DONT LES FONDEMENTS
REPOSENT SUR LES VALEURS ET PRINCIPES
HUMANISTES UNIVERSELS SONT PORTEUSES
DE JUSTICE, DE TOLÉRANCE, DE FRATERNITÉ
ET DE PAIX VÉRITABLE ET DURABLE
QUE TOUT HOMME EST LÉGITIMEMENT
EN DROIT D'ATTENDRE.**

VIII – VI^e RÉPUBLIQUE ET DÉMOCRATIE DIRECTE

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES NATIONALES ET TERRITORIALES

NÉCESSAIRES À LA PRATIQUE DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE

ET À LA MISE EN PLACE DE LA VI^e RÉPUBLIQUE

VIII. 1 – RÉFORMES NATIONALES

- LES UNITÉS DÉMOCRATIQUES NATIONALES -

1 – L'Assemblée civile nationale

La première réforme indispensable au bon fonctionnement de la démocratie **directe** – démocratie participative **active** – et de la réelle souveraineté du peuple consiste à passer, sur le plan national, du bicamérisme au tricamérisme – si toutefois les Français veulent conserver le Sénat dont l'existence a souvent été remise en cause -, par la création d'une troisième Assemblée nationale – ou nouvelle unité démocratique nationale – représentant le plus fidèlement possible la société civile, c'est-à-dire l'ensemble des Françaises et des Français, d'où la nécessité de créer **l'Assemblée civile nationale – A.C.N** – (Députés civils) composée des représentants nationaux des professions et catégories socioprofessionnelles (P.C.S), élus pour quatre ans par leurs homologues.

En effet, chaque Français, qu'il soit ou non en activité appartient obligatoirement à la société civile, c'est-à-dire à l'une ou l'autre de ces catégories professionnelles ou socioprofessionnelles. C'est pourquoi cette Assemblée civile nationale permet de prendre en considération chaque citoyen à travers son appartenance catégorielle et, de ce fait, elle semble être le meilleur et le plus juste moyen de représenter fidèlement l'ensemble des différentes couches de la société française.

Le nombre de parlementaires par assemblée pourrait se situer entre 250 et 300 (Sénat, Assemblée politique et civile), soit 750 à 900. Leur nombre serait bien inférieur à celui des élus nationaux actuels (1438).

Cette Assemblée civile nationale est apolitique, elle remplace le Conseil économique et social.

Cette nouvelle unité démocratique nationale a une représentation à tous les niveaux des collectivités territoriales - Communal, départemental et régional -, voire au niveau européen, véritable mosaïque des professions et catégories socioprofessionnelles indispensables à la pratique de la réelle démocratie,

la DÉMOCRATIE DIRECTE.

Ces Assemblées civiles permettent au niveau des collectivités territoriales de passer de l'unicamérisme au bicamérisme : Assemblée politique et civile (Voir page 33 : « Les Assemblées civiles territoriales »).

Ces réformes permettent à tous les niveaux de la Nation de partager et de rééquilibrer les responsabilités – sous le contrôle du peuple – entre les représentants des différentes sensibilités politiques et les représentants de **la société civile aujourd'hui exclus de toute décision.**

2 – La Présidence de la République

La Présidence de la République est collégiale, tricéphale (trois membres) et tournante (2 ans x 3 = 6 ans). Les candidats à l'élection Présidentielle sont au nombre de neuf et sont issus des trois Assemblées nationales (trois par Chambre : Sénat, Assemblée politique et civile). Ils sont choisis par leurs homologues et ne peuvent appartenir au même groupe politique. Ils sont élus à la Présidence de la République au suffrage universel à un tour. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Le premier des trois membres de la Présidence de la République est Président en titre pour deux ans, il s'occupe de la politique étrangère et représente la France dans toutes les relations internationales.

Le second des trois membres est le premier Vice-président pour deux ans, il a pour fonction de mener à bien la politique intérieure. Le troisième des trois membres est le deuxième Vice-président pour deux ans, il a la responsabilité de la politique européenne. Tous les deux ans les trois membres de la Présidence changent de poste et donc de fonction = Présidence tournante. À la fin de leur mandat ils sont, s'ils le souhaitent, membres du Conseil supérieur de la République pour six ans, mandat non-renouvelable.

Ce système de Présidence collégiale, tricéphale et tournante permet d'éviter, d'une part, les conséquences néfastes, voire dangereuses du culte de la personnalité, du chef, de l'homme « *idoine* – *providentiel* » qui n'a jamais existé et qui, la plupart du temps, se fait élire sur un programme démagogique et mensonger qui est une véritable trahison de son électorat ; d'autre part, de ne plus entretenir une certaine République clanique dégoulinant de privilèges, donc discriminatoire, qui coûte très cher aux Français : République s'appuyant sur une constitution monarchique construite sur un régime plus ou moins bâtard (Présidentiel et/ou Parlementaire), mais jamais sur la légitime souveraineté du peuple conforme à notre Constitution (art. 3) et aux droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (art. 6).

3 – Les Ministères

Les ministères sont dirigés par un Bureau collégial composé de trois membres (tricéphale) : un membre issu de chaque Assemblée nationale (Sénat, Assemblée politique et civile). Ils sont élus pour deux ans par leurs homologues. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

À la fin de leur mandat ministériel de deux ans, ils peuvent réintégrer, pour deux ans, leur place au sein de l'Assemblée nationale à laquelle ils appartenaient avant leur élection au Bureau ministériel, soit au total quatre ans (durée normale pour laquelle ils avaient été élus à l'Assemblée).

Leur mission ministérielle consiste à préparer les dossiers et à proposer des solutions aux problèmes inhérents à leur ministère, puis de transmettre les dossiers au Parlement national (constitué Des trois chambres : Sénat, Assemblée politique et civile) qui, après lecture et vote, les soumet au Conseil supérieur de la République, à la Présidence de la République et, si nécessaire, au suffrage du peuple (Référendum national d'approbation – R.N.A).

Dans le cas où le peuple ne serait pas consulté - ce qui arrivera inévitablement compte tenu du nombre de lois voté annuellement -, ce dernier aura la possibilité, s'il juge que la loi est contraire à ses propres intérêts, de s'opposer à la promulgation de ladite loi (dans un délai qui pourrait être, comme en Suisse, de 90 jours entre le vote de la loi et son application) par l'utilisation du référendum d'initiative populaire (R.I.P) ou, selon l'appellation, référendum d'initiative citoyenne (R.I.C) facilité, comme nous l'avons vu, par l'informatique et Internet (Voir page. 25).

4 – Le Conseil supérieur de la République

Le Conseil supérieur de la République remplace le Conseil constitutionnel. Il est constitué de six ou neuf membres (à déterminer). Il se compose des trois membres sortant de la Présidence de la République dont le mandat est de six ans, non-renouvelable, et d'un membre (ou deux, à déterminer) issu de chaque Assemblée nationale (Sénat, Assemblée politique et civile). Ces derniers sont élus pour trois ans par leurs homologues. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Le Conseil supérieur de la République conseille la Présidence de la République, les trois Assemblées nationales, les Ministères et les Parlements régionaux.

**Il peut être saisi à tout moment par les Citoyens à titre individuel ou collectif :
Responsables politiques et/ou civils des collectivités territoriales,
Conseils de quartier, Conseils de ville, associations,...**

Il contrôle le bon fonctionnement ainsi que les résultats de l'ensemble des élections politiques et civiles et des consultations référendaires à caractère national, territorial, voire européen.

Il reçoit les résultats de toutes les élections politiques et civiles ainsi que de toutes les consultations référendaires nationales, territoriales (quartiers, communes, départements, régions) et européennes, puis les transmet au Parlement national, au Gouvernement (Ministères intéressés), à la Présidence (tricéphale) de la République ainsi qu'aux autres institutions : territoriales (Parlements régionaux, Assemblées politico-populaires départementales et communales,...) et européennes.

Le Conseil supérieur de la République

**est le garant des libertés fondamentales, du respect des droits de l'Homme
et du Citoyen ainsi que de la constitutionnalité et de l'éthique des lois,
des consultations référendaires, des élections politiques et civiles
et de toute décision prise dans le cadre de la République.**

5 – Les Assemblées nationales – Parlement national

Les Assemblées nationales sont au nombre de trois – Tricamérisme – Sénat (Sénateurs), Assemblée politique nationale (Députés politiques) et Assemblée civile nationale (Députés civils) = **Parlement national**.

Les membres du Sénat et de l'Assemblée politique nationale sont élus au suffrage universel à un tour et à la proportionnelle. Les membres de l'Assemblée civile nationale sont élus par l'ensemble des membres nationaux de chaque profession et catégorie socioprofessionnelle (P.C.S) selon la grille de l'INSEE. Les membres des trois chambres sont élus pour quatre ans. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Les trois Assemblées nationales ont les mêmes pouvoirs et responsabilités. Elles légifèrent et font des propositions référendaires nationales et européennes : référendums nationaux d'approbation (R.N.A), de ratification (R.N.D.R) et référendums européens d'approbation (R.E.A).

VIII. 2 – RÉFORMES TERRITORIALES **- LES UNITÉS DÉMOCRATIQUES TERRITORIALES -**

1 – Les Assemblées civiles territoriales

Actuellement les Assemblées territoriales - communes, départements et régions dont le nombre de Conseillers pourrait, pour raison économique, être diminué de 50 % - fonctionnent selon le principe de l'unicamérisme, c'est-à-dire que leurs responsables et dirigeants sont issus essentiellement de la classe politique et sont regroupés en une seule assemblée selon leur territorialité (Conseil municipal, Conseil général, Conseil régional).

En démocratie directe, ces collectivités territoriales fonctionnent selon le principe du bicamérisme. Autrement dit, elles sont dirigées par deux Assemblées composées de membres en nombre égal (à déterminer). L'une est constituée, comme cela se fait actuellement, par les représentants de la classe politique élus au suffrage universel non pas pour six ans, mais pour quatre ; l'autre par les représentants de la société civile, d'où la nécessité, comme nous l'avons déjà signalé, de créer dans chacune de ces collectivités territoriales une Assemblée civile composée des représentants de chaque profession et catégorie socioprofessionnelle (P.C.S) selon la grille de l'INSEE. Ces derniers sont élus pour quatre ans par leurs homologues. Les membres de ces deux Assemblées (politique – civile) ne peuvent, sauf exception - très petits villages ou manque de candidats -, être élus à deux mandats consécutifs.

Le bicamérisme territorial est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie directe parce qu'il facilite la participation de la société civile aux responsabilités publiques et politiques. Il est donc nécessaire à la mise en place de la décentralisation / régionalisation prévue à brève échéance par nos responsables politiques, qui ne peut se faire qu'au sein d'une République dont les fondements reposent sur la démocratie directe. Dans le cas contraire, cela donnerait naissance à un état « *Ponce Pilate* » et à un régionalisme égoïste entraînant une plus grande paupérisation, voire la « *mort* » de certaines régions qui, aujourd'hui, connaissent déjà de grandes difficultés économiques et qui survivent grâce à la solidarité nationale (emploi, infrastructures,...). Toute régionalisation en dehors d'une République réellement démocratique (démocratie directe), fraternelle, tolérante et solidaire favoriserait la naissance d'une Europe des régions construite sur l'éclatement des nations et suivie, à court terme, de leur disparition. Ces régions, affaiblies et vulnérables, seraient très rapidement phagocytées par le « *monstre* » européen.

En effet, que pourrait faire une région, même riche, face aux décisions européennes, face à cette gigantesque « *machine* » ? Ce serait, à brève échéance, l'isolement total et l'assujettissement ! Seules les plus riches pourraient, peut-être, survivre à ce raz de marée. Fortement convoitées, celles qui obtiendraient leur indépendance deviendraient inéluctablement le terrain privilégié de certains groupes (mafias, cartels, terrorisme,...). Quand on connaît les difficultés que rencontre une nation ou un groupe de nations pour lutter efficacement contre ce « *cancer* » métastatique on peut, à juste titre, s'inquiéter pour l'avenir de ces régions.

C'est pourquoi, il serait fort dangereux, voire suicidaire de spéculer sur ce genre d'incertitudes.

Article 1^{er} de la Constitution 1958 : « *La France est une République indivisible [...]* ».

La Démocratie directe est la seule qui permet une vraie décentralisation démocratique et une réelle autonomie communale, départementale et régionale tout en gardant une unité nationale forte face à certaines formes de mondialisation qui n'intègrent et ne respectent pas forcément les particularités de chacun.

Le bicamérisme territorial permet à chaque Français, qu'il appartienne ou non à un parti politique (militant encarté), qu'il soit ou pas en activité (retraités, chômeurs, étudiants, parents au foyer,...) d'être, d'une part, réellement et correctement représenté et, d'autre part, de retrouver enfin ses repères à travers ces Assemblées politiques et/ou ces Assemblées civiles (professions et catégories socioprofessionnelles – P.C.S) ce qui, à l'évidence, est plutôt rassurant pour chacun d'entre nous et positif pour l'avenir de la France.

La démocratie directe associée au tricamérisme national et au bicamérisme territorial responsabilise et valorise le Citoyen.

Elle lui permet de mieux s'impliquer dans la gestion de la cité en agissant plus activement quant aux prises de décisions qui le concernent, c'est-à-dire en participant d'une façon plus directe à la vie de la société et au bon fonctionnement de son pays, voire de l'Europe.

Elle fait de chaque *Citoyen-spectateur* un authentique acteur de la vie politique.

Quoi de plus naturel et légitime !...

Il faut signaler que le bicamérisme territorial est chapeauté par des unités démocratiques mixtes ou Assemblées politico-populaires (politiques et civiles) : Parlements régionaux, Assemblées politico-populaires départementales et communales.

2 – Les Rendez-vous citoyens de quartier

En démocratie directe, les rendez-vous citoyens de quartier ne sont pas de simples forums **instrumentalisés par les politiques, certains lobbies ou groupies** comme cela se fait actuellement dans certaines villes. Ces « *progrès démocratiques* » - ou **sondocratie** - que les responsables politiques ont curieusement et honteusement baptisés démocratie participative, démocratie de proximité ou démocratie locale – termes, certes alléchants -, ne sont en fait que des mesures « *cosmétiques* » - cache-misère - qui masquent la vraie démocratie et ne sont utilisés que pour faire diversion et tromper honteusement le citoyen en lui faisant croire que les politiques s’apprêtent à installer la réelle démocratie. Foutaise !!...

En fait, ce n’est qu’une démocratie en trompe-l’œil.

En démocratie directe, ces rendez-vous citoyens sont des lieux de rencontre et de convivialité qui permettent aux citoyens de dialoguer et d’échanger des idées. La différence capitale entre ces « *nouvelles* » formes de pseudo-démocratie que nos responsables politiques nous préparent et la **démocratie directe**-démocratie participative vivante et active -, réside essentiellement dans le fait qu’en démocratie directe les rendez-vous citoyens de quartier ont pour principal objectif de permettre aux Français d’initier des référendums à travers leurs propositions et projets : référendums d’initiative populaire (R.I.P) de quartier, communaux, départementaux, régionaux, nationaux, voire européens.

Par ces dispositions réellement démocratiques, nous constatons sans équivoque que le citoyen est bien un véritable acteur et non un simple spectateur de la vie politique.

Actuellement les Françaises et les Français ne peuvent participer à la vie politique que le temps de glisser un chèque en blanc dans l’urne puis, par cet acte civique ayant abdiqué leur souveraineté, il ne leur reste, pendant cinq ans ou selon le mandat six ans, qu’à se taire avec résignation, mais... avec optimisme – on peut toujours rêver !... - ils peuvent toujours former des groupes de pression (**associatiocratie**, ...) afin de pratiquer, à l’occasion et... joyeusement, « *la démocratie des casseroles et des banderoles !* ».

Manifestations et gesticulations de rue – *la « soupe » populaire évitant l’implosion* – qui ne gênent en rien, n’inquiètent et n’affolent nullement nos responsables politiques.

Il faut bien, pour exorciser leurs douloureuses frustrations, les injustices au quotidien et... pour exister,

que « le petit peuple » méprisé et manipulé à satiété

se manifeste et se défoule, se disent-ils du haut de leurs ministères ou de leurs palais de la République ! ...

Leur technique..., simple et récurrente ! « Laisser pourrir la situation !... ».

Triste et déprimante démocratie !

C’est ainsi que les Citoyens sont totalement oubliés entre deux élections, puis de nouveau courtisés pendant la période pré-électorale de l’élection suivante.

Humiliant !... Scandaleux !!

Les référendums qui nous sont proposés dans le cadre du projet de la régionalisation / décentralisation que nous ont concocté nos responsables politiques, ne sont en fait que des référendums **d’approbation** locaux. En effet, malgré le système de pétitions prévu dans ladite loi, la décision finale concernant un éventuel référendum local appartient aux responsables politiques territoriaux.

Ces derniers ont donc droit de veto sur l’initiative citoyenne. Là encore, les citoyens n’ont toujours pas la possibilité d’exercer leur légitime droit souverain, c’est-à-dire la possibilité de l’initiative référendaire. Ces référendums d’approbation locaux seront donc élaborés sur les bases de cette démocratie participative **passive** cachée derrière cette récurrente démocratie représentative.

Pour les référendums qui concerneront les lois et projets nationaux ce sera toujours le Président de la République qui détiendra le pouvoir de décision. La décentralisation des pouvoirs se fera de l’État vers les régions, mais toujours de politiques à politiques. Quant aux référendums européens - si ces Messieurs l’envisagent, bien sûr !... -, qui aura le pouvoir réel de décision ?! Silence sur le sujet, mystère total ! ...

Et le Citoyen dans tout cela ?!...

En effet, le référendum d’initiative populaire est exclu de tous ces projets. Nos responsables politiques ne sont toujours pas disposés à laisser la moindre parcelle du pouvoir aux citoyens !

Et pour cause !... Ils auraient bien trop peur de perdre pouvoir et privilèges !

3 – Les Conseils de quartier

Contrairement à la démocratie représentative, en démocratie directe ces rendez-vous citoyens sont organisés et animés par des **Conseils de quartier** composés de **trois membres issus des quartiers et élus pour deux ans par les citoyens de leur quartier** respectif. Ils ne peuvent, sauf exception - manque

de bénévoles -, être élus à plus de deux mandats consécutifs. Les Conseils de quartier font remonter au Conseil de ville toutes les propositions référendaires citoyennes émanant des quartiers.

4 – Les Conseils de ville

Les Conseils de ville sont les médiateurs entre les Conseils de quartier, les responsables politiques et civils de la commune et le bureau communal des référendums. Ils transmettent au bureau communal des référendums toutes les propositions citoyennes émanant des quartiers.

Les Conseils de ville sont composés d'un membre issu de chaque Conseil de quartier. Ils sont élus pour deux ans par les citoyens de leur quartier respectif. Ils ne peuvent, sauf exception – manque de bénévoles – être élus à plus de deux mandats consécutifs.

5 – Les Bureaux des référendums

Un Bureau des référendums est créé au niveau national et à chaque niveau territorial (communes, départements, régions), voire au niveau européen.

Chaque bureau des référendums a pour fonction de centraliser, classer et comptabiliser toutes les propositions référendaires citoyennes, puis de transmettre aux responsables politiques et civils selon leur territorialité (nationaux, territoriaux, voire aux responsables européens) toutes celles qui ont atteint le nombre de pétitionnaires requis pour déclencher la consultation référendaire (Référendum d'initiative populaire : de quartier, communal, départemental, régional, national, voire européen).

Les Bureaux des référendums permettent donc de faire remonter, selon leur territorialité, les projets référendaires au niveau des différentes institutions – entre les collectivités territoriales, la Nation et l'Europe. Autrement dit : du quartier à la commune, de la commune au département, du département à la région, de la région à la nation, de la Nation à l'Europe et, peut être un jour, au niveau d'institutions mondiales politiques et civiles.

Chaque Bureau des référendums des collectivités territoriales organise concurremment avec les responsables politiques et civils, selon leur sectorisation (communes, départements et régions), le bon déroulement et la régularité des consultations référendaires, et contrôle les résultats.

Le Bureau national des référendums organise et contrôle toutes les consultations référendaires à caractère national, voire européen concurremment avec, selon leur territorialité, le Parlement national et/ou Européen et le Bureau européen des référendums.

Les propositions référendaires peuvent émaner des citoyens, des responsables des collectivités territoriales politiques et civils (socioprofessionnels), du Parlement national, du Gouvernement (ministères), de la Présidence de la République ou des institutions politiques et civiles européennes :

Référendum national d'initiative populaire (R.N.I.P), Référendum national d'approbation (R.N.A), Référendums européens d'approbation (R.E.A), Référendums européens d'initiative populaire (R.E.I.P).

Le Bureau national des référendums et le Conseil supérieur de la République font connaître aux citoyens et aux responsables politiques et civils (Présidence de la République, Parlement national, Gouvernement – ministères -, Parlements régionaux, Assemblées politico-populaires départementales et communales,...) l'ensemble des résultats de toutes les consultations référendaires nationales et européennes par tous les moyens mis à leur disposition (Médias, Internet, Minitel, affichages, bulletins).

6 – Les Parlements régionaux ou Assemblées mixtes politico-populaires régionales

Les Parlements régionaux ou Assemblées politico-populaires régionales sont composés, **en nombre égal** (à déterminer), de membres issus des Conseils régionaux politiques et des Assemblées civiles régionales (Professions et catégories socioprofessionnelles–P.C.S). Les membres de ces deux Assemblées sont élus pour quatre ans par leurs homologues. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Chaque Parlement régional a pour but de participer, en tant que médiateur et coordinateur, au bon fonctionnement de l'ensemble des communes et des départements de la région. Les Parlements régionaux font des propositions référendaires, examinent, concurremment avec le Conseil supérieur de la République, la constitutionnalité et l'éthique de tous les projets référendaires proposés par les citoyens et par les responsables politiques et civils des collectivités territoriales de leurs régions.

Ils organisent, concurremment avec les Bureaux régionaux des référendums, le bon déroulement de toutes les consultations référendaires régionales ; ils s'assurent de leur régularité et contrôlent les résultats. Ils font connaître les résultats aux citoyens par tous les moyens mis à leur disposition (Médias, Internet, Minitel, affichage, bulletins d'information,...), puis transmettent ces résultats au Conseil supérieur de la République ainsi qu'aux différents responsables des collectivités territoriales intéressées (Assemblées politico-populaires départementales, communales,...).

En cas de litige, ils peuvent saisir le Conseil supérieur de la République.

7 – Les Assemblées mixtes politico-populaires départementales et communales

a – Les Assemblées politico-populaires départementales sont composées, **en nombre égal** (à déterminer), de membres issus des Conseils généraux politiques et des Assemblées civiles départementales (Professions et catégories socioprofessionnelles – P.C.S). Les membres des deux Assemblées sont élus pour quatre ans par leurs homologues. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Les Assemblées politico-populaires départementales ont pour fonction de coordonner le travail des Conseils généraux politiques et des Assemblées civiles départementales. Elles organisent, concurremment avec les Bureaux départementaux des référendums, le bon déroulement de toutes les consultations référendaires départementales ; elles s'assurent de leur régularité et contrôlent les résultats.

Elles font connaître les résultats aux citoyens par tous les moyens mis à leur disposition (Médias, Internet, Minitel, affichages, bulletins d'information,...), puis transmettent ces résultats au Parlement régional, au Conseil supérieur de la République et aux responsables des collectivités territoriales intéressées (Assemblées politico-populaires communales,...).

B – Les Assemblées politico-populaires communales sont composées, **en nombre égal** (à déterminer), de membres issus des Conseils municipaux (politiques) et des Assemblées civiles communales (Professions et catégories socioprofessionnelles – P.C.S). Les membres de ces deux Assemblées sont élus pour quatre ans par leurs homologues. Ils ne peuvent être élus à deux mandats consécutifs.

Les Assemblées politico-populaires communales ont pour fonction de coordonner le travail des Conseils municipaux et des Assemblées civiles communales. Elles organisent, concurremment avec les Bureaux communaux des référendums, le bon déroulement de toutes les consultations référendaires communales ; elles s'assurent de leur régularité et contrôlent les résultats.

Elles font connaître les résultats aux citoyens par tous les moyens mis à leur disposition (Médias, Internet, Minitel, affichage, bulletins d'information,...), puis transmettent ces résultats aux Assemblées politico-populaires départementales, au Parlement régional, aux responsables politiques et civils des communes (Conseils municipaux et Assemblées civiles communales) ainsi qu'au Conseil supérieur de la République.

Le bureau national des référendums participe, concurremment avec le Conseil supérieur de la République, les responsables politiques et civils des collectivités territoriales ainsi qu'avec les bureaux territoriaux des référendums, à l'organisation, au bon fonctionnement et au contrôle de toutes les élections politiques et civiles ainsi que de l'ensemble des consultations référendaires à caractère national, territorial et européen.

Dans la pratique de la démocratie directe, il semble logique et raisonnable que ces unités démocratiques - les trois Assemblées nationales (Parlement national), les Parlements régionaux, les assemblées politico-populaires départementales et communales ainsi que les assemblées civiles et politiques territoriales -, soient renouvelées par moitié tous les deux ans.

Cela permettrait, d'une part, d'apporter un peu « d'oxygène » à la démocratie et, d'autre part, aux nouveaux venus de se familiariser avec leurs nouvelles fonctions et leurs nouvelles responsabilités au contact de ceux qui restent en activité pour la deuxième partie de leur mandat.

**Le renouvellement de ces unités démocratiques
se ferait avec souplesse et efficacité,
pour le bien de la France et de la République,
le respect de la réelle démocratie
et l'avenir des Françaises et des Français.**

**Les détails du fonctionnement de ces différentes
unités démocratiques politiques et civiles
ou assemblées nationales et territoriales
devront faire l'objet de lois organiques approuvées par les citoyens.**

**« Dans toute magistrature, il faut compenser
la grandeur de la puissance par la brièveté de sa durée ».**
MONTESQUIEU (De l'esprit des lois, II, 3)



- VI^e RÉPUBLIQUE -

SCHÉMA GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS POLITIQUES EN DÉMOCRATIE DIRECTE

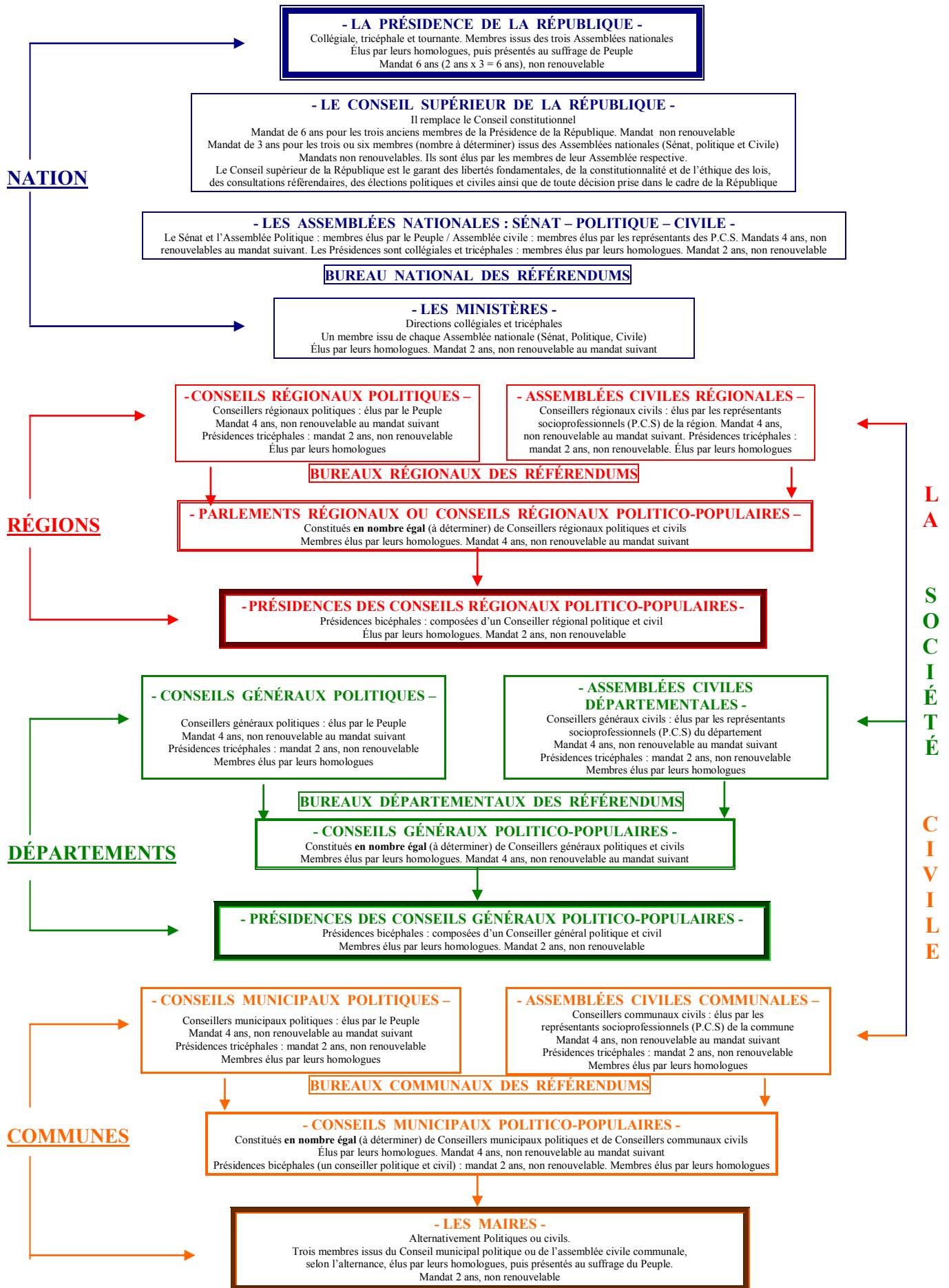


TABLEAU COMPARATIF DES STRUCTURES ET DES MANDATS POLITIQUES - Ve et VIe RÉPUBLIQUE -

CONSTITUTION DE 1958 Ve République DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

CONSTITUTION pour une VIe République adaptée à LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- Structures -	- Élus par -	- Mandats -	- Structures -	- Élus par -	- Mandats -
- Présidence - Un Président = DÉMOCRATICO-MONARCHIE	Le Peuple	5 ans renouvelables	- Présidence : collégiale, tricéphale et tournante = trois membres RÉELLE DÉMOCRATIE = DÉMOCRATIE DIRECTE Un membre issu de chaque Assemblée (Sénatoriale, Législative, Civile)	Le Peuple	6 ans (2 ans x 3) non renouvelables
- Conseil constitutionnel - - Tous les anciens Présidents de la République - + trois membres + trois membres + trois membres	Le Président de la République Le Président de l'Assemblée Nationale Le Président du Sénat	À vie 9 ans 9 ans 9 ans Mandats non renouvelables	- Conseil supérieur de la République - - Les trois membres sortant de la Présidence de la République - Un ou deux membres (à déterminer) issus de chaque Assemblée (Sénatoriale, Législative, Civile), soit : trois ou six membres - Présidence du Conseil supérieur de la République - - Un des trois membres sortant de la Présidence de la République + - Un des trois (ou six) membres du Parlement (Assemblée Sénatoriale, Législative, Civile) - Le Conseil supérieur de la République remplace le Conseil constitutionnel -	Leur Assemblée respective La Présidence de la République Les Présidences des trois Assemblées	6 ans non renouvelables 3 ans non renouvelables 3 ans non renouvelables 3 ans non renouvelables
- Gouvernement - Un Premier Ministre	Le Président de la République	Au bon vouloir du Président	- Gouvernement - pas de Premier Ministre	-----	-----
- Ministères - Un Ministre ou un Secrétaire d'Etat	Le Premier Ministre	Au bon vouloir du 1 ^{er} Ministre	- Ministères : direction collégiale constituée de trois membres : un membre issu de chaque Assemblée (Sénatoriale, Législative, Civile)	Leur Assemblée respective	2 ans renouvelables seulement au 2 ^e mandat suivant
- Les Assemblées nationales - - Le Sénat - Renouvelé par tiers tous les trois ans Les Sénateurs (331) (341 en 2007 et 346 en 2010) Le Président du Sénat - Assemblée Législative - Les Députés (577) Le Président de l'Assemblée Législative	Les Grands Electeurs Les membres du Sénat Le Peuple Les membres de l'Assemblée Législative	6 ans 3 ans 5 ans 5 ans Mandats renouvelables	- Les Assemblées nationales - - Le Sénat - Les Sénateurs Présidence collégiale : trois membres - Assemblée Civile Nationale ou Assemblée du Peuple - - Elle remplace le Conseil économique et social - Députés Civils Présidence collégiale : trois membres - Assemblée Législative (Politique) - Députés Politiques Présidence collégiale : trois membres	Le Peuple Les membres du Sénat Les Socioprofessionnels (P.C.S) Les membres de l'Assemblée Le Peuple Les membres de l'Assemblée	4 ans 2 ans non renouvelables 4 ans 2 ans non renouvelables 4 ans 2 ans non renouvelables

Tous les mandats sont renouvelables sauf pour le Conseil constitutionnel (les anciens Présidents de la République sont nommés à vie).
L'ensemble de ces responsables politiques ont droit au cumul de mandats et à l'immunité.
L'immunité, le cumul des mandats et leur renouvellement sont malsains pour la démocratie et dangereux pour la République.

Chaque Assemblée est renouvelée par moitié tous les deux ans.
Leurs membres ne peuvent être réélus qu'au deuxième mandat suivant.
Le mandat de Ministre ne peut être renouvelé qu'au deuxième mandat suivant.
L'ensemble de ces responsables Politiques et Civils n'ont pas droit au cumul de mandats ni à l'immunité.

CONSTITUTION DE 1958
Ve République
DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE

CONSTITUTION
pour une VIe République adaptée à
LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- Structures -	- Élus par -	- Mandats -	- Structures -	- Élus par -	- Mandats -
<p>- <u>Conseils Régionaux</u> -</p> <p>- Conseillers Régionaux</p> <p>- Présidences des Conseils Régionaux</p> <p>Ils sont élus sur listes départementales</p>	<p>Le Peuple</p> <p>Les membres des Conseils Régionaux</p>	<p>6 ans</p> <p>6 ans</p>	<p>- <u>Assemblées Civiles Régionales et Conseillers Régionaux Civils</u> -</p> <p>- Présidences des Assemblées Civiles Régionales : trois membres</p> <p>- <u>Conseils Régionaux Politiques et Conseillers Régionaux Politiques</u> -</p> <p>- Présidences des Conseils Régionaux Politiques : trois membres</p> <p>- <u>PARLEMENTS RÉGIONAUX OU</u></p> <p><u>Conseils Régionaux Politico-populaires</u></p> <p>- Conseillers Régionaux Civils et Conseillers Régionaux Politiques</p> <p>- Présidences des Parlements Régionaux ou Conseils Régionaux Politico-populaires Deux membres : Politique et Civil</p>	<p>Les Socioprofessionnels (P.C.S) de la région</p> <p>Les membres</p> <p>Le Peuple</p> <p>Les membres</p> <p>Les membres</p> <p>Leur Assemblée respective</p> <p>Les membres des Conseils Régionaux Politico-Populaires</p>	<p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p>
<p>- <u>Conseils Généraux</u> -</p> <p>- Conseillers Généraux</p> <p>- Présidences des Conseils Généraux</p> <p>Ils sont élus sur listes cantonales et sont renouvelés par moitié tous les trois ans</p>	<p>Le Peuple</p> <p>Les membres des Conseils Généraux</p>	<p>6 ans</p> <p>6 ans</p>	<p>- <u>Assemblées Civiles Départementales et Conseillers Départementaux Civils</u> -</p> <p>- Présidences des Assemblées Civiles Départementales : trois membres</p> <p>- <u>Conseils Généraux Politiques et Conseillers Généraux Politiques</u> -</p> <p>- Présidences des Conseils Généraux Politico-populaires : trois membres</p> <p>- <u>Conseils Généraux Politico-populaires</u> -</p> <p>- Conseillers Généraux Politiques</p> <p>- Conseillers Généraux Civils</p> <p>- Présidences des Conseils Généraux Politico-populaires Deux membres : Politique et Civil</p>	<p>Les Socioprofessionnels (P.C.S) du département</p> <p>Les membres</p> <p>Le Peuple</p> <p>Les membres</p> <p>Les membres</p> <p>Le Peuple</p> <p>Les Assemblées Civiles Départementales Les membres des Conseils Généraux Politico-Populaires</p>	<p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>4 ans</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p>
<p>- <u>Communes</u> -</p> <p>- Les Conseillers Municipaux</p> <p>- Les Maires</p>	<p>Le Peuple</p> <p>Le Conseil municipal</p>	<p>6 ans</p> <p>6 ans</p>	<p>- <u>Assemblées Civiles Communales et Conseillers Communaux Civils</u> -</p> <p>- Présidences des Assemblées Civiles Communales = trois membres</p> <p>- <u>Conseillers Municipaux Politiques</u> -</p> <p>- Présidences des Conseils Municipaux Politiques = trois membres</p> <p><u>Conseils Municipaux politico-populaires</u> Présidences des Conseils Municipaux Politico-populaires = deux membres</p> <p>- Maires Politiques</p> <p>- Maires Civils</p>	<p>Les Socioprofessionnels (P.C.S) de la commune</p> <p>Les membres</p> <p>Le Peuple</p> <p>Les membres</p> <p>Leurs homologues</p> <p>Les membres</p> <p>Le Peuple</p> <p>Le Peuple</p>	<p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>4 ans</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>2 ans non renouvelables</p> <p>2 ans non renouvelables</p>

L'ensemble de ces responsables politiques sont rééligibles et ont droit au cumul de mandats.

Le renouvellement et le cumul des mandats sont malsains pour la démocratie et dangereux pour la République.

L'ensemble de ces membres Politiques et Civils Régionaux, Départementaux et Communaux sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

Ils ne sont rééligibles qu'au deuxième mandat suivant, sauf pour les villages et les villes de peu d'habitants.

Ils n'ont pas droit au cumul de mandats et ne bénéficient d'aucune immunité.

Les membres des Présidences de ces Assemblées Politiques et Civiles, ainsi que les Maires, ne sont pas rééligibles au mandat suivant.

**NE VOUS DEMANDEZ PAS CE QUE LA DÉMOCRATIE
PEUT FAIRE POUR VOUS,
MAIS CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE
POUR ELLE.**

**TABLEAU COMPARATIF
DES PARTICULARITÉS POLITIQUES
- Ve et VIe RÉPUBLIQUE -**

CONSTITUTION DE 1958 Ve République	NOUVELLE CONSTITUTION VIe République
<ul style="list-style-type: none"> • Démocratico-monarchie ou démocratie représentative = déni de démocratie, caricature de démocratie, démocratie archaïque, démocratie flash. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réelle Démocratie : démocratie citoyenne et participative active ou démocratie directe = légitime souveraineté du Peuple.
<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie d'un jour = celui du jour du vote, puis pendant 5 à 6 ans plus de démocratie : l'oligarchie monarchique s'installe. • Démocratie à la carte, démocratie en trompe-l'œil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peuple souverain = démocratie au quotidien : « Il faut voter, la démocratie est à ce prix ! ». • Les politiques proposent, le Peuple dispose. Participation de la société civile aux prises de décisions. Assemblées civiles socioprofessionnelles (P.C.S).
<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir non partagé avec le Peuple. • Souveraineté subtilisée par les politiques (Voir 2^e partie de l'article 3 de la constitution de 1958). 	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie directe = souveraineté vraie « consensus et symbiose politico-populaire ». • La souveraineté nationale appartient au Peuple – article 3 de la Constitution de 1958.
<ul style="list-style-type: none"> • Président et Gouvernement = « Le roi... et sa cour ». • Privilèges monarchiques = discrimination politico-sociale. • Structure pyramidale, pharaonique et sectaire = démocratico-monarchie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de democratico-monarchie, mais une vraie démocratie participative = démocratie directe. • Pas de privilège. • Un seul privilège : « servir ». « On sert, on ne se sert pas ». • Pas de culte de la personnalité.
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du « je », singulier = comportement monarchique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du « nous », pluriel = comportement démocratique.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique infantiliste, démagogique, mensongère = abus de confiance organisé et national. • Clientélisme, carriérisme et corruption = MAFIOCRATIE. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique vraie – responsable – transparente – juste, parce que fondée sur un consensus politico-populaire. • Mandats courts et responsabilité tournante, pas de cumul de mandats = politique propre.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique du chèque en blanc = démocratie représentative. Mise sous tutelle des citoyens donnant naissance à une démocratie de contestation = « Démocratie des casseroles et des banderoles ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de chèque en blanc à un Homme ou à un parti politique. L'homme idoine ou providentiel, le messie, le gourou politique n'existe pas. La France pour tous et par tous ! Utilisation régulière du référendum d'initiative populaire, d'approbation, de révocation,...
<ul style="list-style-type: none"> • Politique forte de la division du Peuple. • Politique créatrice de la lutte des classes - luttes fratricides -, de la discrimination, de l'indifférence, de l'égoïsme, voire de la haine = démocratie représentative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de l'unité du Peuple fort de sa réelle et légitime souveraineté et de la vraie démocratie = démocratie directe - citoyenne et participative active -
<ul style="list-style-type: none"> • Politique créatrice de pauvreté, de misère, d'exclusion, d'insécurité, de chômage, de discrimination, d'indifférence, d'égoïsme = politique sans avenir, politique en impasse. Conséquence de l'impéritie de nos responsables politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de la vraie démocratie, productrice de paix, d'unité, d'égalité, de liberté, de fraternité, de solidarité, de justice, de tolérance et de convivialité = politique d'avenir ouverte sur le XXIe siècle, celui de la Paix et de Fraternité.

<ul style="list-style-type: none"> • Politique de la poudre aux yeux et miettes de démocratie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique propre et responsable avec ses droits et ses devoirs.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'idolâtrie. • Politique du culte de la personnalité = culte du chef, du messie, du gourou, de l'Homme providentiel, de l'Homme « <i>qui peut tout</i> ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique libérée de tout culte. • L'Homme idoine, providentiel, le messie ou gourou de la politique remplacé par la volonté du Peuple souverain.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique idéologique partisane et donc, quelque part, arbitraire et sectaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'unité, non-partisane parce que réellement démocratique et basée sur l'intérêt général et le bien commun.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique insaisissable, nébuleuse, secrète et mystérieuse ; jalonnée de magouilles politico-financières, d'abus de biens sociaux, de trafics d'influences, de malversations, de corruption = politique toxique et dangereuse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique transparente parce qu'appuyée sur une démocratie vraie et sur la souveraineté du Citoyen = politique sous le contrôle des citoyens. • « Consensus politico-populaire ». • Les Français informés = politique rénovée – politique saine.
<ul style="list-style-type: none"> • Mandats trop longs = - corrupteurs - partisans - arbitraires - diviseurs - monarchiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandats de durée raisonnable = - protecteurs de l'élu lui-même - protecteurs de la société - protecteurs de la démocratie - protecteurs de la souveraineté et de la République générateurs d'unité et de paix.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique du Peuple spectateur. • Politique de la participation passive du Peuple génératrice d'associatiocratie, de sondocratie = Peuple bâillonné, étouffé ignoré (sauf en période préélectorale). <p style="text-align: center;">Démocratie représentative = politique pavlovienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Politique du Peuple acteur. • Politique de la participation active et régulière du Peuple = Peuple libéré qui s'exprime par les urnes et participe aux décisions qui le concernent. <p style="text-align: center;">Démocratie directe = démocratie citoyenne et participative active.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté du Peuple subtilisée par les politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Souveraineté du Peuple retrouvée, libérée et active.
<ul style="list-style-type: none"> • Politique archaïque : inadaptée, dépassée, poussiéreuse, moyenâgeuse, voire « cromagnonesque », obstinément repliée sur elle-même et refusant toute remise en question = politique autiste. 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nouvelle et jeune ouvrant la porte sur le troisième millénaire, celui de l'espoir, de la fraternité, de la tolérance et de la paix. • Bouffée d'oxygène pour la vraie démocratie citoyenne et participative active = démocratie directe.
<ul style="list-style-type: none"> • Quels que soient les résultats de leur gestion, les politiques ne rendent jamais de comptes au Peuple. C'est une politique faite par des gens irresponsables, carriéristes, clientélistes, opportunistes, démagogues, fabulateurs, faussaires de l'espérance et, à l'évidence, dangereux pour la France et les Français. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tout au long de leur mandat et en fin de leur mandat, tous les responsables civils et politiques rendent des comptes au Peuple : référendum de révocation. Le Peuple et les élus civils et politiques gouvernent ensemble : consensus politico-populaire = démocratie directe. - démocratie citoyenne et participative active -
<ul style="list-style-type: none"> • Droit au cumul de mandats = main mise sur les pouvoirs politiques, donc sur la France ; véritable hégémonie et diktat politico-idéologique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de droit au cumul de mandats = pouvoir partagé, respect de la vraie démocratie, pas d'hégémonie ou de diktat politico-idéologique.
<ul style="list-style-type: none"> • Immunité = injustice, paradoxe démocratique, insulte au bon sens et au Peuple de France. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'immunité = respect de la vraie démocratie citoyenne et participative active, de la justice, de l'égalité et du Peuple de France.

L'ensemble de ces réformes nationales et territoriales peuvent être adaptées à tous les pays.

IX – L'EUROPE – NOUVELLE UNITÉ DÉMOCRATIQUE

Une Europe qui serait construite sur le principe de la démocratie représentative - démocratie en « *apnée* » : une « *bouffée* » de démocratie tous les cinq ou six ans -, dont les fondements reposeraient nécessairement et essentiellement sur les idéologies, donnerait naissance, comme nous l'avons déjà souligné à propos de la France, à une pratique politique de chapelle « *autiste* » et « *pavlovienne* ».

Cette Europe serait indubitablement et très rapidement ingérable, ingouvernable et, contrairement à sa fonction première, dangereuse pour la stabilité et la paix en Europe, mais aussi dans le monde.

En effet, comment peut-on réellement croire à une Europe constituée d'états dont les idéologies seraient, de toute évidence, totalement différentes, voire antagonistes ? Cette « *greffe* » politico-idéologique à laquelle certains s'efforcent de nous faire croire provoquerait, à brève échéance, de graves signes de rejet !

À qui veut-on faire croire que cette Europe – quatre cent cinquante trois millions d'habitants en 2004 – écartelée, déchirée idéologiquement entre les droites, les gauches, le centre, voire les extrêmes pourrait, sans consulter directement et régulièrement ses citoyens, harmoniser efficacement et durablement :

- **sa politique étrangère** – intervenir politiquement, diplomatiquement ou... lors d'un conflit dans le monde, apporter une aide aux pays pauvres, signer des traités, des accords internationaux,...
- **sa politique sociale** – sécurité sociale, retraites, santé, durée et conditions de travail, la famille,...
- **sa défense** – organiser une défense européenne : les investissements et le renouvellement du matériel, la formation des hommes, ou la difficile décision d'intervenir militairement dans certains conflits,...
- **sa sécurité** – organiser la surveillance des frontières, la sécurité du territoire, coordonner la justice et la police, harmoniser les lois, faire une politique unique sur l'immigration et l'asile politique,...
- **son économie** – élaborée sur le capitalisme, le libéralisme, le socialisme, l'économie distributive,...
- **son écologie** – protection de la nature, énergies non polluantes et renouvelables, énergie nucléaire ou...

Mais aussi sa pêche, son agriculture, son artisanat, son commerce, ses PME – PMI, ses professions libérales, son enseignement scolaire, ses universités, son administration, ses services publics et de nombreux autres domaines très différents dans lesquels il faudra nécessairement se positionner et prendre des décisions pour le bien de tous les citoyens d'Europe (intérêt général et bien commun).

Alors, comment pourrait fonctionner politico-idéologiquement cette Europe « cocktail » positionnée simultanément à droite, à gauche, au centre, voire aux extrêmes ?!

Comment peut-on construire une Europe au sein de laquelle certains pays défendent l'idée d'un monde unipolaire et d'autres un monde multipolaire ? Dur dur le challenge !!...

Ce genre de cohabitation politico-idéologique est, de toute évidence, vouée à un échec certain ! L'expérience séculaire nous a montré que l'on ne marie pas, sans prendre de risques, le feu et l'eau !

L'idée de construire l'Europe part, semble-t-il, de bons sentiments, mais il ne faudrait pas pour autant s'installer confortablement et se complaire dans une naïveté angélique qui pourrait, à court terme, nous faire déchanter et nous mettre dans une situation plutôt inconfortable, voire dramatique.

Dans une Europe fondée sur cette pseudo-démocratie dite représentative, avec ses profondes lacunes et ses nombreux paradoxes, règnerait très rapidement une totale cacophonie qui deviendrait, à brève échéance, la boîte de Pandore !

Cependant, il faut malgré tout se rassurer car, de cette Europe que l'on nous concocte dans le plus grand secret, il semble que l'on pourra en sortir très facilement, sage précaution et... liberté assurée !

Mais alors !... À quoi bon construire une telle Europe si, avant même d'y entrer, on envisage déjà les mésententes et donc la possibilité de la quitter à la moindre difficulté ou divergence d'opinion qui, certes, ne manquera pas ! Il faut reconnaître, sans être pessimiste, que malgré une certaine forme de démocratie régnant dans ces pays d'Europe, les tiraillements politico-idéologiques ont été légion depuis ses premiers balbutiements, voilà plus de quarante ans... tout de même ! ...

Ne faudrait-il pas s'entourer de quelques sages précautions en reconsidérant le mode de démocratie ?

En cas de mésentente avec nos partenaires européens, il nous faudra donc sortir de cette Europe et, de ce fait, remettre tout en question - la monnaie, les frontières, l'économie, l'agriculture, le social, la défense, la sécurité du territoire, la justice, la police, etc. -, et reprendre toutes les lois et directives concernant cette Europe à laquelle nous aurons appartenu. Dans l'autre cas, en tant que simple citoyen lambda, il nous faudra avaler, comme toujours, toutes les « *couleuvres* » qui nous seront présentées, à condition, bien sûr !... que nos Hommes politiques trouvent, bon gré mal gré, un terrain d'entente compte tenu de leurs torrides ambitions (carrièreisme), de leurs redoutables intérêts personnels (pouvoirs et privilèges) et de leurs abyssales divergences politico-idéologiques (droites, gauches, centre, extrêmes,...).

Plutôt inquiétant, voire angoissant de construire une telle Europe qui serait en permanence sur le « *fil du rasoir* », prête à tout moment à se disloquer, à imploser ! Quelle instabilité et quelle incertitude pour notre avenir et celui de nos enfants !!... Ne faudrait-il pas se débarrasser d'un certain dogmatisme primaire et sectaire pour se saisir vigoureusement du pragmatisme qui fait abstraction de toute forme d'extrémisme ?

C'est pourquoi, face à ces graves difficultés qui pointent à l'horizon, il est indispensable de créer, non pas une Europe des idéologies ou des lobbies, mais une véritable Europe des citoyens dont les fondements reposent sur les règles, valeurs et principes humanistes universels fondateurs de la Démocratie Directe.

Une Europe dans laquelle les citoyens pourront décider eux-mêmes de leur quotidien, mais aussi dans laquelle ils pourront forger et ciseler leur avenir et celui de leurs enfants.

Une Europe dans laquelle ils auront, tout simplement, le droit de cité.

Une Europe qui échapperait au diktat de certaines grandes puissances politiques et financières et à un évident désir hégémonique de toutes ces idéologies au comportement partisan, sectaire, voire arbitraire aux conséquences dramatiques pour le peuple, ainsi qu'aux pressions de toute nature émanant des nombreux lobbies aux multiples visages habilement masqués, dont les manipulations insidieuses sont, malgré leur apparence fortement lissée, ô combien dangereuses pour l'harmonie, la stabilité et la paix de la France, de l'Europe et du monde ! **L'histoire en est le témoin et l'éclatante démonstration.**

- NOUVELLE UNITÉ DÉMOCRATIQUE

Pour construire une Europe forte, stable, généreuse, tolérante, cohérente et **réellement démocratique dans laquelle les citoyens pourront jouir de leur légitime souveraineté et être les artisans de leur avenir**, il est nécessaire de créer, à l'exemple des nouvelles institutions françaises (Voir : VI^e République page 32) élaborées et fonctionnant selon les règles, les valeurs et les principes de la démocratie directe, **une nouvelle unité démocratique européenne mixte ou Assemblée civile européenne – A.C.E –** (Députés civils européens) composée des représentants des différentes professions et catégories socioprofessionnelles (P.C.S) de chaque pays de la Communauté européenne.

Leur nombre serait égal à celui des Députés politiques qui pourrait – pour des raisons d'économie, afin de simplifier le fonctionnement de ces Assemblées et malgré l'élargissement à vingt-cinq, voire plus – être diminué de 50 % environ.

Cette Assemblée civile européenne serait le plus juste et le plus sûr moyen de représenter fidèlement l'ensemble des différentes couches de la société civile des pays de la C.E.

Cette Assemblée ou nouvelle unité démocratique, aurait les mêmes pouvoirs et responsabilités que les institutions politiques actuelles ou à venir.

Elle serait non seulement porteuse des projets et propositions référendaires des citoyens de l'ensemble des pays de la communauté, mais aussi de cet immense espoir de justice, de tolérance, de fraternité et de paix qui les habite et qu'ils sont légitimement en droit d'attendre de cette future Europe.

Les détails du fonctionnement de cette Assemblée devront faire l'objet de lois organiques qui seront soumises au suffrage du peuple européen.

Quant aux institutions européennes actuellement en place, elles devront être revues pour s'harmoniser avec la nouvelle démocratie : **la démocratie directe.**

Cette importante et capitale modification institutionnelle devra s'accompagner **d'une Constitution européenne construite sur les règles, valeurs et principes humanistes universels fondateurs de la démocratie directe, c'est-à-dire de la légitime souveraineté des citoyens d'Europe.**

**C'EST POURQUOI IL EST URGENT ET VITAL
DE CRÉER UNE VÉRITABLE
EUROPE DES CITOYENS**

RAPPEL DE QUELQUES ARTICLES DE LA CONSTITUTION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE DÉMOCRATIE

- *En bleu et en italique, nos commentaires* -

TITRE VI

LA VIE DÉMOCRATIQUE DE L'UNION

- **Article 1-46** -

- Principe de la démocratie représentative

1. Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la **démocratie représentative**. *(C'est très clair ! ...)*.
2. Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au parlement européen. [...]
3. Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union *(Très bien !)*. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens. *(Ce n'est pas très clair !)*.
4. Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique (?) européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union. *(C'est le minimum auquel on s'attend en démocratie représentative ! Mais quand on voit avec quel pourcentage des inscrits nos hommes politiques sont élus, on peut se demander s'ils représentent réellement la volonté de la majorité des citoyens ? Alors !... Démocratie ou « démocratie » de la minorité ! Tranquillisez-vous et patientez messieurs les politiques car il y a l'alternance... que certains d'entre vous confondent trop souvent avec la démocratie ! Apparemment cela les arrange, et pour cause !...)*.

- **Article 1-47** -

- Principe de la démocratie participative

1. Les institutions donnent *(Quel privilège de pouvoir donner !)*, par les voies appropriées *(Lesquelles ?)*, aux citoyens *(Très bien !...)* et aux associations *(Attention à l'Associatiocratie !)* représentatives *(Qu'est ce qu'une association représentative ? Définition !)* la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. *(Rien de nouveau !... C'est tout simplement la confirmation de ce qui existe déjà : la liberté d'expression. Mais c'est bien de préciser que cette liberté existera au sein de l'Union !)*.
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier *(Comment se fera le dialogue et à quel rythme ? Quel contrôle aura le citoyen sur... cette transparence ?)* avec les associations représentatives et la société civile. *(Puisque ces Messieurs font preuve de bonnes intentions, pourquoi ne pas créer des assemblées civiles territoriales et une assemblée civile nationale dans chaque pays de l'Union ainsi qu'une assemblée civile européenne ? Ce serait prendre réellement en considération la souveraineté des citoyens et créer un véritable contre pouvoir aux politiques. Mais... le veulent-ils vraiment ? Tout porte à croire le contraire. **Que deviendraient leurs prérogatives, leurs pouvoirs et privilèges ?! ... Grave problème !!**)*.
3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées. *(Ah !... Voilà enfin la sondocratie !)*.
4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins *(Plutôt imprécis)*, ressortissants d'un nombre significatif *(Plutôt imprécis)* d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter *(Les citoyens invitent..., on aura tout entendu !! Mais où est donc leur « Habeas corpus », leur droit de décider, leur légitime souveraineté ?!...)* la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée *(Que veut dire « appropriée » ?!)* sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution *(Et en dehors de l'application de la Constitution, quelles sont les autres possibilités ?)*. La loi européenne arrête les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative citoyenne, y compris le nombre minimum d'Etats membres dont les citoyens qui la présentent doivent provenir.

- **CONCLUSION** -

Au sein de l'Europe il est question de démocratie participative, mais on s'aperçoit que les textes ne sont pas clairs et que, dans tous les cas, les politiques détiennent toujours le droit de veto.

Là encore... ce n'est que tromperie, poudre aux yeux et miettes de démocratie !

MAIS OÙ EST DONC PASSÉ LE RÉFÉRENDUM ?!

Le seul moyen d'expression réellement démocratique entre deux élections !...

**LE MONDE A CHANGÉ...
IL EST DONC NÉCESSAIRE ET URGENT
DE CHANGER RADICALEMENT
LA FAÇON DE LE GÉRER !**

**LES AFFRONTEMENTS POLITICO-
IDÉOLOGIQUES**

**ASSAISONSÉS DE FÉROCES AMBITIONS ET
DE REDOUTABLES INTÉRÊTS PERSONNELS ONT ÉTÉ,
AU COURS DE CES DERNIERS SIÈCLES,
L'UNE DES PRINCIPALES CAUSES
DES MALHEURS, DE LA MISÈRE, DES EXACTIONS
ET DE BIEN D'AUTRES FORMES D'HORREURS.
POUR QUE L'ON PUISSE AUJOURD'HUI TOURNER
DÉFINITIVEMENT LA PAGE, IL FAUT S'ENGAGER
RÉSOLUMENT, EN TOUTE CONFIANCE ET
EN TOUTE SÉRÉNITÉ DANS CE XXI^e SIÈCLE QUI,
POUR LE SALUT DE L'HUMANITÉ,
SERA DE TOUTE ÉVIDENCE CELUI DE
**LA DÉMOCRATIE DIRECTE
PORTEUSE DE PAIX ET DE FRATERNITÉ.****

**CEPENDANT, CE N'EST PAS PARCE QUE CERTAINES DE
CES IDÉOLOGIES ONT ÉTÉ LA CAUSE DE BIEN DES MALHEURS
DE L'HUMANITÉ QUE NOUS DEVONS ABANDONNER
NOS PROPRES CONVICTIONS ET NOS SENSIBILITÉS POLITIQUES.**

**EN EFFET, L'UN DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE
LA DÉMOCRATIE DIRECTE EST LE RESPECT DES AUTRES,
C'EST-À-DIRE LE RESPECT DE TOUTES LES SENSIBILITÉS
IDÉOLOGIQUES, POLITIQUES, RELIGIEUSES, PHILOSOPHIQUES, ...
QUI FONT LA RICHESSE DE LA RÉELLE DÉMOCRATIE
ET DE LA NATION !**

C'EST POURQUOI,
dans cet esprit du respect des autres, nécessaire
pour préserver la fraternité, l'unité et la paix
entre tous les Hommes et toutes les nations,
l'Europe, voire le monde
ne peuvent se construire que sur les fondements
de la Démocratie Directe,
c'est-à-dire sur le partage des responsabilités et
du pouvoir entre les politiques et les citoyens :
la société civile.

Dans le cas contraire, ce sera la perte totale de
la légitime souveraineté citoyenne suivie d'instabilité
et, à brève échéance, de multiples conflits, d'exactions,
voire du chaos.

IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE LES HOMMES D'HIER,
NE SONT PAS CEUX D'AUJOURD'HUI !...

IL EST DONC VITAL DE FAIRE LE CHOIX
DU GENRE DE SOCIÉTÉ DANS LEQUEL, DEMAIN,
NOUS VOULONS VIVRE !

PROJET du RDD :

- Nouvelle Constitution pour une VI^e République
- Nouvelles institutions territoriales, nationales,...
- Procédures d'applications de la Démocratie Directe
- Les Référendums : Initiative Populaire (RIP), Approbation,...
- Participation de la Société civile aux responsabilités : Assemblées Civiles socioprofessionnelles (P.C.S) territoriales, nationale...

Prenez
votre avenir en main !!

Faites
le choix de société !

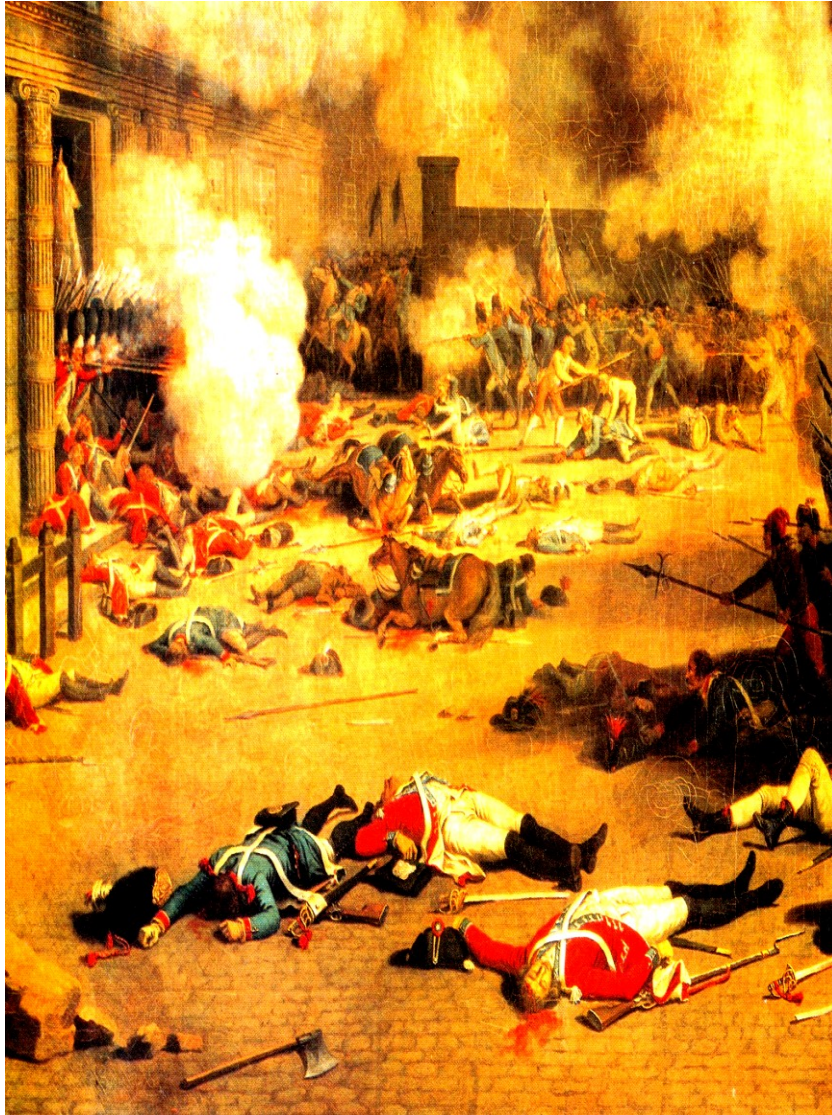
Adhérez
à la Démocratie Directe !!
Adhérez au RDD !!!!



CHAQUE CITOYEN DOIT ÊTRE UNE « SENTINELLE » QUI VEILLE AVEC LA PLUS GRANDE VIGILANCE SUR LA BONNE APPLICATION DES RÈGLES, DES PRINCIPES ET DES VALEURS DE LA RÉELLE DÉMOCRATIE : LA DÉMOCRATIE DIRECTE.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE DE 1789

OUI ! ...



Le 17 juillet 1791, la garde nationale de La Fayette, au Champ-de-Mars, tire sur la foule hostile au roi.

MAIS PLUS COMME ÇA, PLUS JAMAIS ÇA !...

***REMPLAÇONS LE SANG VERSÉ
PAR LES URNES.***

***REMPLAÇONS LES PRIVILÈGES ET LA HAINE
PAR LA DÉMOCRATIE DIRECTE,
LA SEULE QUI PERMET D'ACCÉDER
À LA FRATERNITÉ, À LA TOLÉRANCE
ET À LA PAIX VÉRITABLE ET DURABLE.***



CHARTRE

DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- RDD -

NOUS,

**MEMBRES DU RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE,
CONSIDÉRANT QUE LE NON-RESPECT DE L'AUTHENTIQUE DÉMOCRATIE
EST L'UNE DES CAUSES PRINCIPALES DES MALHEURS DE L'HUMANITÉ,
SOMMES RÉSOLUS**

- A promouvoir et développer

en France, en Europe et dans le Monde les valeurs humanistes universelles de liberté, d'égalité, de fraternité, de solidarité, de tolérance, de justice et de paix ainsi que les principes fondamentaux du Rassemblement pour la Démocratie Directe que sont le bien commun et l'intérêt général ;

- A créer et sauvegarder

les conditions nécessaires au maintien de la dignité de la personne humaine, de la liberté de croyance, de la liberté d'opinions et de l'égalité de droits des hommes et des femmes conformément à l'esprit des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 ;

- A favoriser et maintenir

au nom du bien commun et de l'intérêt général, par la pratique du référendum d'initiative populaire, d'approbation, de ratification et de révocation, l'exercice de la légitime souveraineté citoyenne par la participation directe et régulière des Citoyens aux décisions qui les concernent ;

**ET, À CES FINS,
AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER
NOS FORCES ET NOS EFFORTS.**



LE RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS

A POUR BUT

- **1) De promouvoir**, par tous les moyens légaux et démocratiques, en France, en Europe et dans le Monde, la Démocratie Directe ainsi que les valeurs et principes du Rassemblement pour la Démocratie Directe définis dans sa Charte.
- **2) De rassembler**, dans le cadre des institutions en vigueur dans les différents pays, toutes les personnes désireuses de contribuer à l'essor de la Démocratie Directe et soucieuses de faire respecter les valeurs et principes du Rassemblement pour la Démocratie Directe.
- **3) D'œuvrer** pour permettre, au nom du bien commun et de l'intérêt général, à chaque citoyen jouissant de ses droits civiques, d'exercer pleinement, sans l'intermédiaire des appareils politiques, sa légitime souveraineté en participant directement et régulièrement aux décisions qui le concernent, au sein des quartiers, communes, départements, régions et nation ainsi qu'au niveau européen et mondial.
- **4) De mettre en œuvre** toutes les dispositions prévues dans la déclaration universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et notamment les articles 6 et 14.
- **5) De créer**, conformément à l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, les conditions nécessaires au maintien de la dignité de la personne humaine, de la liberté de croyance, de la liberté d'opinion et de l'égalité de droits des hommes et des femmes.
- **6) De développer** l'usage des différents types de référendums permettant l'exercice régulier de la légitime souveraineté citoyenne conforme aux articles 2 et 3 de la Constitution de 1958. Référendums d'initiative populaire, d'approbation, de ratification et de révocation.
- **7) De favoriser** la recherche, la mise en place et l'utilisation de tous les moyens légaux et démocratiques permettant une meilleure information des citoyens sur tout ce qui les concerne (radio, télévision, presse écrite, panneaux d'affichage, panneaux électroniques d'affichage, bulletin municipal, départemental, régional, Internet, etc.).
- **8) De former**, au sein de l'école de la démocratie, tous les citoyens qui désirent se familiariser avec les buts, valeurs et principes du Rassemblement pour la Démocratie Directe ainsi qu'avec les procédures d'application, les institutions citoyennes et la nouvelle Constitution nécessaires à la pratique de la Démocratie Directe.
- **9) De participer** à la recherche, au développement et à la mise en place de tous les moyens légaux et démocratiques permettant la pratique régulière de la Démocratie Directe : Vote électronique, Internet, carte à puce, biométrie, etc.
- **10) De présenter** à toutes les élections françaises, européennes et mondiales des candidats membres du Rassemblement pour la Démocratie Directe.
- **11) De s'associer** avec tout mouvement ou association soutenant la Démocratie Directe ainsi que les buts, valeurs et principes du Rassemblement pour la Démocratie Directe.



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS

LOGO

DU

RASSEMBLEMENT

POUR

LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- LES SYMBOLES -

I – LE CERCLE

Représente le cercle de la terre

Les bienfaits de la Démocratie Directe étendue à toute la terre
L'action du RDD est planétaire – Unité des Hommes et des Nations
Le cercle n'a pas de commencement ni de fin.
Il est unificateur et éternel.

II – LA COLOMBE

Elle est porteuse de Paix et de fraternité dans le monde

III – LES NEUF ÉTOILES

Représentent :

1) Les trois domaines où s'exercent le Pouvoir et les responsabilités

- Pouvoir citoyen (Référendums)
- Responsabilités des élus de la société Civile – P.C.S (Assemblées civiles territoriales et nationale)
- Responsabilités des élus Politiques (Assemblées politiques territoriales et nationales)

2) Les trois réformes

- Procédures d'application de la Démocratie Directe
- Institutions citoyennes
- Nouvelle Constitution (VIe République)

3) Les trois Assemblées nationales (Tricamérisme)

- L'Assemblée Sénatoriale = Sénateurs
- L'Assemblée Civile = Députés civils
- L'Assemblée Politique = Députés politiques

- L'étoile symbolise également la Nation -

IV – LES DEUX COULEURS

Représentent :

Le blanc = *La pureté et la lumière* - Le bleu = *La justice*

Le Mouvement,

« **Rassemblement pour la Démocratie Directe** »

avec qui il faudra compter à l'avenir, va à l'encontre des idées reçues.

Il est considéré comme l'antidote de toute pensée unique et dérange, ô combien !...

Il est l'instrument de cette révolution par les urnes tant attendue, calme, légale et pacifique
parce que réellement démocratique.

**La Démocratie Directe, pétrie de ses valeurs et principes
Humanistes universels, est la seule porteuse d'unité et de Paix.**

ELLE N'A NI LE GOÛT DES LARMES

NI L'ODEUR DU DÉSESPOIR

Tous les Français

qui ont des choses à dire, qui ne veulent plus faire allégeance aux Hommes politiques
et ne veulent plus subir et se taire,

Tous les Français

qui veulent, avec détermination et fermeté,
prendre en main, façonner et ciseler leur avenir,

Tous les Français

qui désirent faire de la France un pays généreux et convivial où il fera
tout simplement bon vivre,

OUI ! TOUS CES FRANÇAIS,

mais aussi tous les Citoyens du Monde

habités de JUSTICE, de TOLÉRANCE et de FRATERNITÉ

SE DOIVENT D'ADHÉRER

À CETTE DÉMOCRATIE DIRECTE

qui sera celle du troisième millénaire,

celle de la Paix véritable et durable

entre tous les Hommes et toutes les Nations.

**QUE CHAQUE HOMME, BATISSEUR DE LA PAIX, APPORTE À CETTE CONSTRUCTION
SA PINCÉE DE NAÏVETÉ, SA POIGNÉE DE RÊVES ET SA PELLETÉE D'UTOPIE.**

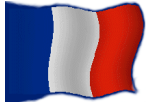
Il faut agir en Homme de pensée et penser en Homme d'action

- H. BERGSON, Ecrits et paroles -

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES D'APPLICATION
DE LA DÉMOCRATIE DIRECTE, SUR LES NOUVELLES INSTITUTIONS CITOYENNES
AINSI QUE SUR LA CONSTITUTION POUR UNE VI^e RÉPUBLIQUE,
VEUILLEZ CONSULTER LE LIVRE**

« FRANÇAISES ! FRANÇAIS ! N'AVEZ-VOUS RIEN À DIRE ? ».

- Bon de commande : voir page 58 -



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS

NOUS !
Citoyens français, membres
DU RASSEMBLEMENT
POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE,
exigeons,

en vertu des articles 2 et 3 de la Constitution de 1958
et des articles 6 et 14 de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789,

la mise en place de la Démocratie Directe

afin que chaque citoyen, quelle que soit sa position sociale,
puisse participer directement aux prises de décisions qui le concernent,
par l'utilisation régulière des différents types de référendums
et en particulier du référendum d'initiative populaire au niveau des collectivités territoriales
(quartiers, communes, départements, régions), et de la Nation.

Pour ce faire, nous demandons, dans un premier temps,
la modification des articles 89 et 11 de notre Constitution de 1958 afin de pouvoir exercer notre
légitime souveraineté conformément aux dits articles 2 et 3 de la Constitution de 1958 ainsi
qu'aux articles 6 et 14 de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789,
puis l'instauration dans les plus brefs délais d'une VI^e République élaborée sur
les valeurs et principes humanistes universels
fondements de la démocratie directe et des droits de l'Homme et du Citoyen.

Nous demandons également que la démocratie directe
soit pratiquée au niveau européen et mondial,
d'où la nécessité de créer une assemblée citoyenne européenne (A.C.E)
et une assemblée citoyenne mondiale (A.C.M).

Ces deux assemblées auraient les mêmes pouvoirs que
les assemblées et institutions politiques actuelles ou à venir.

Pour ce faire, nous invitons tous les citoyens du monde à s'unir afin de soutenir
le RDD dans sa marche vers la paix à travers la démocratie directe,
la seule qui respecte et valorise le citoyen et qui lui permette
de façonner et ciseler son destin !

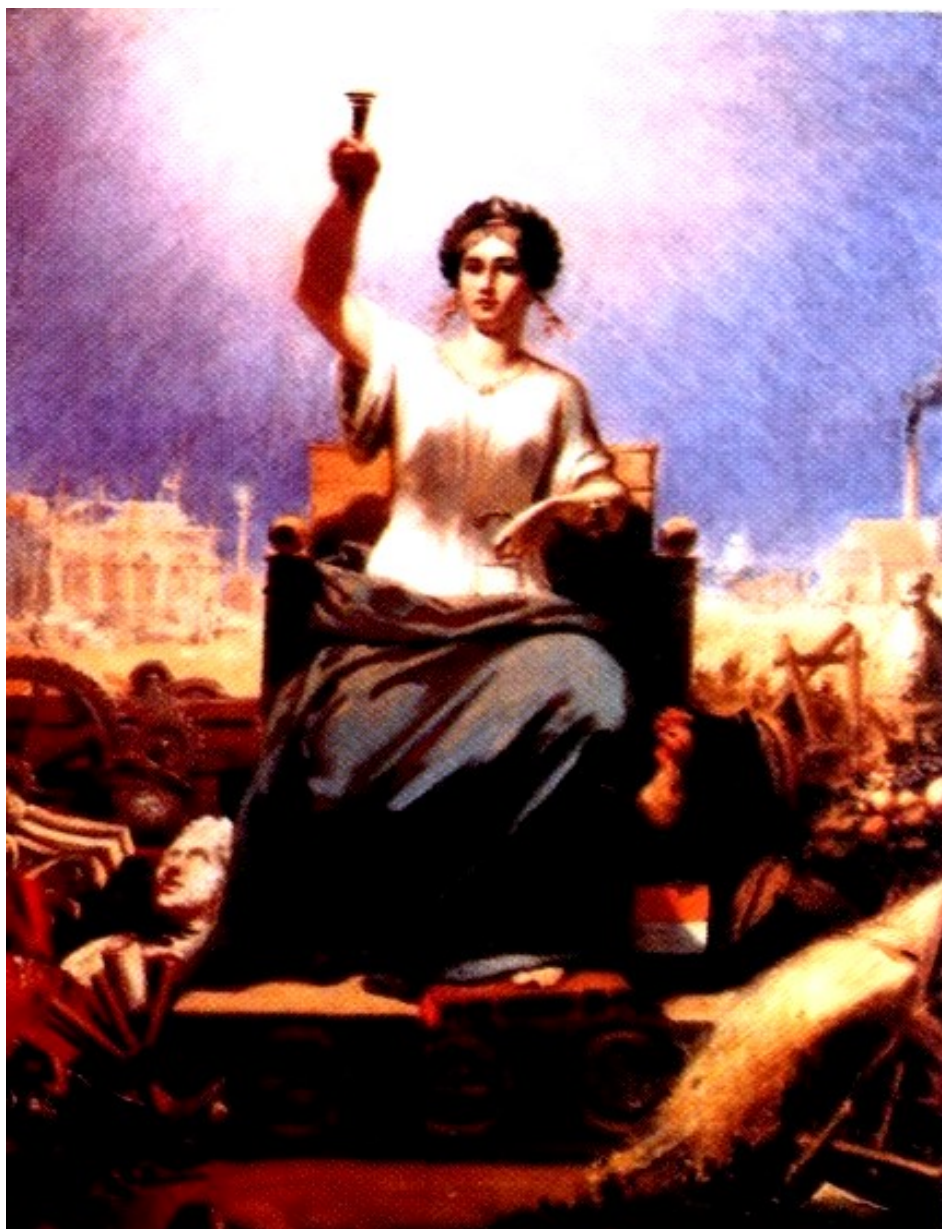
IL NE FAUT PLUS ABDIQUER, NI MÊME TRANSFÉRER
POUR UN TEMPS, NOTRE LÉGITIME SOUVERAINETÉ
À UN HOMME OU UN GROUPE D'HOMMES.

C'EST POURQUOI

IL NE FAUT PLUS LAISSER AUX POLITIQUES
LE SOIN DE DÉCIDER POUR NOUS !

PRENONS NOTRE AVENIR EN MAIN
AVEC LA DÉMOCRATIE DIRECTE !

**COMME LA France ÉCLAIRAIT LE MONDE
À LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE,
ÉPOQUE DES LUMIÈRES,**



ALLÉGORIE : « LA France ÉCLAIRANT LE MONDE »
symbolise le rôle de ce pays, depuis 1789, dans l'imaginaire des nations :
elle a allumé un flambeau auquel tous les peuples souhaitent s'éclairer.

**LA DÉMOCRATIE DIRECTE
EST LA SEULE QUI PERMETTE, EN CE XXI^e SIÈCLE,
DE REPRENDRE LE FLAMBEAU POUR CONSTRUIRE
CE MONDE DE PAIX ET DE FRATERNITÉ
QUE TOUT HOMME EST LÉGITIMEMENT
EN DROIT D'ATTENDRE !**

Kevin LONE – Président et cofondateur du RDD



LA VRAIE DÉMOCRATIE

EST À LA FOIS

DIRECTE PAR SA PRATIQUE

(L'habeas corpus par l'utilisation régulière des différents types de référendums),

DE PROXIMITÉ, LOCALE ET ACTIVE

PAR DÉFINITION

(Potestas in populo),

ET PARTIELLEMENT

REPRÉSENTATIVE PAR NÉCESSITÉ

(Assemblées civiles et politiques).





NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS

RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

- DEMANDE D'ADHÉSION -

SI VOUS DÉSIREZ EXERCER VOTRE LÉGITIME SOUVERAINETÉ
ET SI VOUS SOUHAITEZ FAÇONNER ET PRENDRE VOTRE AVENIR EN MAIN,
SOUTENEZ LA DÉMOCRATIE DIRECTE EN ADHÉRANT AU
RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD

DEMANDE À ADRESSER PAR EMAIL À : kevin.lone@wanadoo.fr ou rdd-france@orange.fr

Je désire adhérer au Rassemblement pour la Démocratie Directe (Cocher les cases)

**Dans un premier temps,
ne pas envoyer d'argent mais simplement le bulletin d'inscription**

En tant que : Membre actif et règle le montant de 30 euros

Membre bienfaiteur et règle le montant de euros (> à 50 euros)

Membre de soutien et règle le montant de 20 euros

- Personnes en difficulté économique, consulter le RDD -

Règlement par - Chèque bancaire Chèque postal Mandat

libellé à : « RASSEMBLEMENT POUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE – RDD »

Nom :

Prénom :

Profession :

Déclare avoir pris connaissance de la Charte du RDD et en accepter les valeurs et les principes.

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Portable :

Fax :

E-mail :

Signature



Je désire m'inscrire à la prochaine session de l'École de la démocratie (cochez la case)

Pour ce faire, veuillez faire parvenir votre inscription au RDD (voir page 57)

(La date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement)

- Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 -

Informations protégées par la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (article 34)

← À découper ou à photocopier



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS

RASSEMBLEMENT POUR LA DEMOCRATIE DIRECTE

- ÉCOLE DE LA DÉMOCRATIE - - PROGRAMME -

- Première partie :

- Présentation de l'École de la démocratie et du RDD.
- Qu'est-ce que la Démocratie ?
- La « démocratie » directe dans l'Antiquité – Athènes, Rome.
- La démocratie directe contemporaine – Suisse, Porto Alegre,...
- La démocratie représentative, participative, locale, de proximité,...
- Les pièges de certaines « démocraties » - Quelques articles et définitions.



- Deuxième partie :

- **La démocratie directe** – Définition selon le RDD :
 - Règles, valeurs et principes (Parlements régionaux – Conseil supérieur de la République).
 - Les référendums – Organigramme des référendums en démocratie directe.
 - Procédures d'application de la DD au niveau territorial, national, européen et mondial.
 - Assemblées civiles (citoyennes) territoriales, nationale, européenne et mondiale.
 - Les Unités démocratiques en démocratie directe et Ve République.
 - Bureaux des référendums.
 - Démocratie directe et Ve République.
 - Démocratie directe et Constitution pour une VIe République.

Pour participer à l'École de la démocratie

et recevoir toutes les informations concernant la date et le lieu de la prochaine session,
veuillez remplir la demande d'inscription ci-dessous

et l'adresser par Email à : rdd-france@orange.fr ou kevin.lone@wanadoo.fr

Frais par participant (location de la salle et du matériel de projection) : 15 à 25 euros
(En fonction du nombre de participants)

- Ne pas envoyer d'argent -

Les sessions de l'École de la démocratie ont lieu le dimanche de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

- L'École de la démocratie – de l'ABEAS CORPUS – créée par Kevin LONE et le RDD est unique au monde –

- INSCRIPTION À L'ÉCOLE DE LA DÉMOCRATIE -

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

- Informations protégées par la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) -

À très bientôt !

E-mail : kevin.lone@wanadoo.fr / rdd-france@orange.fr

À découper ou à photocopier

- BON DE COMMANDE -



Ouvrage

FRANÇAISES ! FRANÇAIS !

N'AVEZ – VOUS RIEN À DIRE ?

Auteur Kevin LONE

Ouvrage de 440 pages – Édition 2000 – format : 16 x 24
ISBN 2-9510390-2-6

Ouvrage en réédition

Prix unitaire TTC / franco de port = 30 euros
Nombre d'exemplaires commandés = _____
TOTAL = _____

- SOUSCRIPTION -

A faire parvenir à : rdd-france@orange.fr ou kevin.lone@wanadoo.fr

- DESTINATAIRE DE LA COMMANDE -

NE PAS ENVOYER D'ARGENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Pays :

Date : - Signature -

- Informations protégées par la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (article 34) -

← À découper ou à photocopier

**NOUS AVONS TOUS FAIT UN JOUR
CE RÊVE QUE LES HOMMES SE REJOIGNAIENT
AU CARREFOUR DE LA FRATERNITÉ
POUR EMPRUNTER
LE CHEMIN DE LA RÉELLE LIBERTÉ
ET DE LA PAIX VÉRITABLE ET DURABLE.
CE RÊVE... ENSEMBLE
NOUS ALLONS LE RÉALISER !**



SI NOUS AVONS PU FAIRE CE RÊVE, NOUS POURRONS LE RÉALISER !

CONVICTIONS... OU CERTITUDES ?!

**QUOI DE PLUS NOBLE, NATUREL ET LÉGITIME
QUE D'AVOIR DES CONVICTIONS
ET DE LES DÉFENDRE AVEC FORCE
ET DÉTERMINATION !...**

**MAIS TOUTE CONVICTION EXPRIMÉE EN DEHORS D'UNE
RÉELLE DÉMOCRATIE NE PEUT ENGENDRER, À COURT TERME,
QUE DES « BOUFFÉES » DÉLIRANTES DE CERTITUDES QUI,
DE TOUTE ÉVIDENCE, NE LAISSENT QUE PEU DE PLACE
À LA TOLÉRANCE ET NE PEUVENT CONDUIRE QU'À
UNE JUSTICE PARTISANE, UNE SOLIDARITÉ ET UNE FRATERNITÉ,
Ô COMBIEN ! SÉLECTIVES.**

**CE GENRE D'ATTITUDE POURRAIT JUSTIFIER, VOIRE « LÉGITIMER »
AUX YEUX DE CERTAINS, AU NOM... DE LEURS CERTITUDES,
TOUTE FORME D'EXACTIONS QUI POURRAIT CONDUIRE AU CHAOS.
C'EST POURQUOI, DANS UN ESPRIT DE TOLÉRANCE ET DE JUSTICE,
LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS ET DU POUVOIR
ENTRE LES CITOYENS, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES POLITIQUES
EST VITAL POUR ÉTABLIR UNE VRAIE DÉMOCRATIE,
GARANTIR L'AVENIR DE L'HUMANITÉ ET POUR
INSTAURER UNE PAIX VÉRITABLE ET DURABLE ENTRE
TOUS LES HOMMES ET TOUTES LES NATIONS.**

**Les convictions sont légitimes.
Les certitudes font le lit du fanatisme et peuvent devenir assassines !**

- Kevin LONE -

QUELQUES CITATIONS A MÉDITER

1 – Qu'est-ce la guerre ? C'est le suicide des masses. Mettez donc ce suicide aux voix !

- Victor HUGO –

2 – Il n'est pas indifférent que le Peuple soit éclairé.

- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Préface –

3 – Pour connaître les Hommes il faut les voir agir.

- Jean Jacques ROUSSEAU, *Emile*, IV –

4 – Mieux vaut prendre le changement par la main, si vous ne voulez pas qu'il vous saisisse à la gorge.

- Winston CHURCHILL –

5 – Les gens qui n'ont jamais le temps agissent peu.

- H. BERGSON, *Ecrits et paroles* –

6 – L'ami aime en tout temps, et dans le malheur il se montre un frère.

- Livre des proverbes –

7 – Dans toute magistrature, il faut compenser la grandeur de la puissance par la brièveté de sa durée.

- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, II, 3 –

8 – Beaucoup de petites gens, dans beaucoup de petits lieux, faisant beaucoup de petites actions, peuvent changer la face du monde.

- Proverbe écossais -

9 – Tout homme politique qui prétend détenir la vérité est un inconscient ou un homme dangereux.

- Kevin LONE –

10 – La politique c'est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde.

- Paul VALERY –

11 – Mieux vaut mourir debout que vivre à genoux.

- André MALRAUX, *L'espoir*, éd. La Pléiade, p. 142 –

12 – Il n'est pas besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.

- Guillaume D'ORANGE dit le TACITURNE –

13 – Les opinions doivent être éclairées par le savoir et ciselées par l'expérience.

- Kevin LONE –

14 – Sois maître de ta volonté et esclave de ta conscience.

- ARISTOTE –

15 – La politique consiste dans la volonté de conquête et de conservation du pouvoir ; elle exige, par conséquent, une action de contrainte ou d'illusion sur les esprits qui sont la matière de tout pouvoir.

- Paul VALERY, *La Liberté de l'esprit, regards sur le monde actuel* –

16 – Quand on rêve seul, ce n'est encore qu'un rêve, quand on rêve à plusieurs cela devient la réalité.

- Dom Helder CAMARA –

17 – L'homme le plus heureux est celui qui fait le bonheur d'un plus grand nombre d'autres.

- DIDEROT –

18 – Le gouvernement changeait sans cesse : le peuple étonné cherchait la démocratie et ne la trouvait nulle part.

- MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, III, 3 –

19 – Pour exécuter de grandes choses, il faut vivre comme si on ne devait jamais mourir.

- VAUVENARGUES, *Réflexions et maximes*, 142 –

20 – Peuple, ne te trompe pas de lumière ! Il y a les hommes torches et les hommes flambeaux.

- Victor HUGO –

21 – Un défaut qui empêche les Hommes d’agir, c’est de ne sentir pas de quoi ils sont capables.

- BOSSUET, *Pensées chrétiennes*, 33 –

22 – Il faut que la loi s’affranchisse de la passion.

- ARISTOTE –

23 – Chaque homme a sa folie, la mienne est cette vieille dame... démocratie !

- Kevin LONE –

24 – Se dépasser soi-même est la seule course qui ne finit jamais.

- Inconnu -

25 – Les géants ne sont pas ceux qui écrivent l’histoire, mais ceux qui la font !

- Kevin LONE -

26 – Il n’y a point encore de liberté si la puissance de juger n’est pas séparée de la puissance législative et de l’exécutrice.

- MONTESQUIEU, *De l’esprit des lois*, XI, 6 -

27 – Il y a ceux qui se contentent de dire la Paix... et ceux qui, avec courage, persévérance et ténacité la construisent. Soyons de ceux qui la construisent !

- Kevin LONE –

28 – [...] sans liberté de blâmer, il n’est point d’éloge flatteur.

- BEAUMARCHAIS, *Le Mariage de Figaro*, V, 3 -

29 – L’homme du troisième millénaire ne pas vivre que de pain et des jeux du cirque.

- Kevin LONE -

30 – Dans la vie il y a deux sortes d’individus : ceux qui regardent le monde tel qu’il est et se demandent pourquoi, et ceux qui imaginent le monde tel qu’il devrait être et se disent pourquoi pas ?

- George Bernard Shaw -

31 – La politique pavlovienne et autiste n’est pas une fatalité. Elle résulte de l’incompétence, de la recherche effrénée du pouvoir et de l’ambition démesurée de certains individus qui, de par leur attitude, desservent leur pays, la République et la réelle démocratie.

- Kevin LONE -

32 – L’avenir est aux humbles vertus du travail, de la discipline, de la patience.

- Henri de BLAINVILLE -

33 – De tout temps on a obligé les peuples à faire la guerre. Il serait temps que les peuples obligent leurs dirigeants à faire la Paix !

- Paul BENE -

34 – La récompense d’une bonne action, c’est de l’avoir faite.

- SENEQUE –

35 – L’écriture a ceci de mystérieux qu’elle parle.

- Paul CLAUDEL –

36 – J’aime celui qui rêve l’impossible.

- J.W. GOETHE –

37 – La volonté est l’essence de l’art, les moyens sont sa force.

- Max JACOB –

38 – Il faudrait vivre exclusivement pour le culte intérieur d'une beauté cachée et mystérieuse que nous avons en nous-mêmes.

- *Georges ROUALT* –

39 – La politique ne se fait pas dans la rue, mais dans les urnes.

- *Kevin LONE* –

40 – Voilà ce qui donne à nos rêves de la hardiesse : ils peuvent être réalisés.

- *Le CORBUSIER* –

41 – Notre famille : l'Humanité ! Notre maison : La terre !

- *GANDHI* –

42 – La révolution de 1789 nous a laissés comme héritage, roi, princes, noblesse et bourgeoisie politico-idéologique.

- *Kevin LONE* –

43 – L'élitisme politique, c'est l'hégémonie d'une élite sur le peuple, c'est le contraire de la vraie démocratie, de la fraternité et de la tolérance.

- *Kevin LONE* –

44 – Ecrire, c'est se souvenir. Mais lire, c'est aussi se souvenir.

- *François MAURIAC* –

45 – Maintenant, va, mon livre, où le hasard te mène.

- *Paul VERLAINE* –

46 – La démocratie directe est le seul système démocratique qui nous permet de lutter contre la culture de la mort, de la violence, de la haine et de la peur qui conduit les Hommes à la perte de leurs repères essentiels et l'Humanité au désespoir.

- *Kevin LONE* –

47 – Rien de grand ne s'est accompli dans le monde sans passion.

- *Friedrich HEGEL* –

48 – Le plus grand secret pour le bonheur, c'est d'être bien avec soi.

- *FONTENELLE* –

49 – La vraie démocratie ne viendra pas de la prise du pouvoir par quelques uns, mais du pouvoir que tous auront de s'opposer aux abus du pouvoir.

- *Indira GANDHI* –

50 – L'amour de la démocratie est celui de l'égalité.

- *MONTESQUIEU, De l'esprit des lois, V, 3* –

51 – Ce n'est pas avec ceux qui ont créé les problèmes qu'il faut espérer les résoudre.

- *Albert EINSTEIN* –

52 – Contrairement à ce que pensent certaines personnes, la sagesse du peuple est bien souvent plus grande que la sagesse de ceux qui le gouvernent !

- *Kevin LONE* –

53 – Comme la goutte d'eau enfante l'océan, la démocratie directe enfante cette nouvelle société de Fraternité et de Paix véritable et durable.

- *Kevin LONE* –

54 – La démocratie représentative place le Citoyen sous tutelle des Hommes politiques... les curateurs !

- *Kevin LONE* –

55 – J'ai raison... les autres ont toujours tort. Voilà la source des conflits, des guerres et des exactions !

- *Kevin LONE* –

56 – Les convictions sont légitimes. Les certitudes font le lit du fanatisme et peuvent devenir assassines.

- Kevin LONE –

57 – La vraie démocratie est à la fois directe par sa pratique, de proximité, locale et active par définition et partiellement représentative par nécessité.

- Kevin LONE –

58 – L'homme sage est celui qui a su se débarrasser de ses certitudes pour faire place à ses convictions.

- Kevin LONE –

59 – La pauvreté... c'est la perte des repères et des besoins essentiels de subsistance.

La misère... c'est la pauvreté avec « *en prime...* », la perte de la dignité.

- Kevin LONE –

60 – On ne fait pas naître dans la France des hommes, la fraternité, la solidarité et la tolérance en légiférant !

- Kevin LONE –

61 – Il n'y aura pas de Paix véritable et durable tant que certains hommes penseront qu'ils ont toujours raison et que les autres ont toujours tort.

- Kevin LONE –

62 – Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un si grand génie ; il ne faut pas être au-dessus des hommes ; il faut être avec eux.

- MONTESQUIEU –

63 – L'homme est né libre et partout il est dans les fers.

- Jean-Jacques ROUSSEAU, *Du contrat social*, I, 1, 1^{er} phrase –

**SEULE LA DÉMOCRATIE DIRECTE
FERA DE NOUS DES HOMMES LIBRES !
- ABEAS CORPUS... NOTRE DEVISE ! -**

Février 2002 / 2015

SI ON VOUS DIT
QUE TOUT CECI N'EST QUE PURE UTOPIE...,
PRENEZ CELA COMME LE PLUS BEAU DES COMPLIMENTS
CAR L'UTOPIE A TOUJOURS ÉTÉ L'INDISPENSABLE ET
L'UNIQUE MOTEUR DE L'HUMANITÉ.

A BIENTOT



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS



Ecrire ce fascicule, développer ces idées nouvelles a été pour moi un immense plaisir.

**Il est réconfortant d'imaginer que, grâce à la Démocratie Directe,
grâce à votre aide et celle de bien d'autres vrais démocrates de par le monde,
la Paix réelle et durable sera enfin instaurée sur toute la terre.**



**Il y a ceux qui se contentent de parler de Paix... et
tous ceux qui, avec courage, persévérance et ténacité la bâtissent !**

Soyons de ceux qui la bâtissent !!

A bientôt.

- Kevin LONE -

**NE LAISSEZ PLUS AUX AUTRES
LE SOIN DE DÉCIDER
POUR VOUS !**



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS



France

**PRENEZ VOTRE AVENIR EN MAIN
AVEC
LA DÉMOCRATIE DIRECTE !**

**La démocratie représentative construite sur la politique du chèque en blanc,
c'est pour le citoyen abdiquer sa légitime souveraineté, faire allégeance
et se placer sous la tutelle des politiques... les curateurs !**

- Kevin LONE -

**Site du Rassemblement pour la Démocratie Directe : www.rdd-france.com
Contacts : rdd-france@orange.fr ou kevin.lone@wanadoo.fr**

RASSEMBLEMENT
POUR
LA DÉMOCRATIE DIRECTE
- RDD -



NOTRE DEVISE : HABEAS CORPUS



France

Contacts : rdd-france@orange.fr – kevin.lone@wanadoo.fr

Site du RDD : www.rdd-france.com